



COMPTE RENDU - PROCÈS-VERBAL DE
LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 18 AVRIL 2024

Nombre de Conseillers en exercice	:	29
" " présents	:	22
" " ayant donné pouvoir	:	04
" " votants	:	26

Date de la convocation : 11 avril 2024

PRÉSENTS : M. SAILLARD, Maire ; M. DUSSOUILLEZ, Mme MARTIN, M. PERNOT, Mme BAILLY, M. GRENIER, Mme DELACROIX, M. TISSOT, Mme DAVID ROUSSEAU, Mme TBATOU, M. BONJOUR, M. CUSENIER, Mme FILIPPI, M. VUILLERMOZ, Mme RIGOLET, M. VUILLEMIN, M. POUX, Mme ROUSSEL, M. BINDA, M. CUEVAS, Mme GOBET, Mme VERNIER-THIEMARD.

EXCUSÉS : Mme BENOIT donne pouvoir à M. TISSOT ; Mme GIROD donne pouvoir à M. SAILLARD ; Mme DOUARD donne pouvoir à M. DUSSOUILLEZ ; M. OLIVIER donne pouvoir à Mme ROUSSEL ; Mme ROYET ; M. LOMBART ; M. MIGNOTTE.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. GRENIER

Le Conseil municipal s'est réuni à 19 heures 30 sous la présidence de Monsieur Guy SAILLARD, Maire.

Monsieur Pascal GRENIER est nommé secrétaire de séance.

M. le Maire.- Chers collègues, nous avons largement le quorum, donc nous allons commencer cette séance du Conseil municipal.

Vous avez sur vos tables deux ouvrages, dont *Des torgnoles à Champagnole* de Constance Rameaux, ainsi que le livre des Conscrits, que nous voulions déjà vous donner la dernière fois. C'est un ouvrage intéressant écrit par Charles Thevenin et Bernard Voinet. Certains pourront retrouver leurs parents, pour les plus jeunes, leurs grands-parents. Moi, je suis plutôt au niveau des parents. C'est une belle page de l'histoire champagnolaise à mettre sur sa table de chevet le soir, pour la feuilleter gentiment.

Merci au public d'être présent.

Je vous demande d'adopter l'ordre du jour, que vous avez reçu en temps et en heure.

Adoption du procès-verbal de la séance du 29 février 2024 adressé le 20 mars 2024

Vous avez également reçu le procès-verbal de la séance du 29 février, qui vous a été adressé par mail le 20 mars 2024.

Y a-t-il des commentaires ou des remarques ? (*Néant*)

Je considère qu'il est adopté à l'unanimité.

La convocation du Conseil de ce soir vous a également été envoyée.

Nous y reviendrons à la fin, parce qu'il s'agit d'un Conseil quelque peu spécial, puisque va siéger pour la dernière fois notre ami Clément et pour la première fois Madame Gobet.

L'ordre du jour vous a été joint à la convocation.

Remerciements et communications diverses

J'ai reçu les remerciements de l'association Aïkido Club de Champagnole, de l'association du Handball, du Club Rando et de la Société d'Histoire naturelle, qui remercient la Municipalité et le Conseil municipal pour la subvention de fonctionnement attribuée pour l'année 2024.

La Société d'Histoire naturelle remercie également pour le prêt de la salle 12 de l'Espace associatif et globalement pour les avantages sur la mise à disposition gratuite des salles, ce qui facilite la vie de l'association.

Le Conseil d'Administration et l'équipe d'A2M adressent leurs plus sincères remerciements pour la participation au déroulement du Concours régional de la Saucisse de Morteau qui s'est tenu le 28 mars dernier à l'Oppidum.

Décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations du Conseil municipal

M. le Maire.- Ce sont les arrêtés fixant les tarifs applicables tout au long de l'année.

Arrêtés :

- Arrêté du Maire fixant les tarifs applicables pour la location du bâtiment Annexe École Jules Ferry
- Arrêté du Maire fixant les tarifs applicables pour la vente du livre « Torgnoles à Champagnole »
- Arrêté concernant la réalisation d'un emprunt de 500 000 € auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations

Renoncations au droit de préemption :

- Propriété de Madame LEWIS Bryony – Section BD n° 483 – 86 chemin de Provelle
- Propriété de Madame PERRIN Nathalie et Monsieur QUADRINI Nunzio – Section AL n° 72 – 2 rue Lacuzon
- Propriété de Monsieur CHEVALET Christian – Section AH n° 167 – 35 rue de la Liberté
- Propriété de Monsieur PERRET Xavier – Section AV n° 7, 122 – 31 rue Gédéon David
- Propriété de Monsieur GILLIOTTE Julien et Madame MEHL Élodie – Section BD n° 668

- 2 rue des Sablières
- Propriété de Monsieur THEVENIN Michel – Section AB n° 430 (Lots 1, 2, 3 et 4) – 86 avenue de la République
- Propriété des Consorts CICOLINI – Section AH n° 149 – 11 rue Alexandre Volta

Nous allons commencer le déroulement de notre Conseil municipal.

1. Installation d'une conseillère municipale

M. le Maire.- Madame Marine Lacroix, élue sur la liste « Citoyens Champagnolais », a présenté sa démission du mandat de conseillère municipale.

Monsieur le Préfet du Jura a été informé de cette démission en application de l'article L.2121-4 du CGCT.

Conformément à l'article L.270 du Code électoral, « le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit ».

Par conséquent, Madame Catherine Gobet est donc appelée à remplacer Madame Marine Lacroix au sein du Conseil municipal, Monsieur Sylvain ROCHE ayant refusé de siéger.

Le tableau du Conseil municipal sera mis à jour et sera transmis en Préfecture.

Les membres de la liste « Citoyens Champagnolais » au Conseil municipal seront alors : Monsieur Philippe Cuevas, Mme Marylène Vernier-Thiérmard, Mme Catherine Gobet.

Concernant le remplacement de Mme Marine Lacroix au Conseil Communautaire, et ce conformément à l'article L.273-10 du Code électoral, c'est Madame Marylène Vernier-Thiérmard qui siègera. Les membres de la liste « Citoyens Champagnolais » au Conseil communautaire seront donc Monsieur Philippe Cuevas et Madame Marylène Vernier-Thiérmard.

Il est demandé au Conseil municipal de prendre acte de l'installation de Madame Catherine Gobet au Conseil municipal et de Madame Marylène Vernier-Thiérmard au Conseil communautaire.

Madame Gobet, vous siégez dorénavant. Bienvenue au Conseil municipal de Champagnole.

Est-ce que vous m'autorisez à inverser quelque peu un rapport ? Jean-Louis Duprez étant présent pour la Banque Alimentaire, c'est hors commission, c'est le rapport n° 15, afin de lutter et de rester toute la soirée, bien que je sache pertinemment qu'il s'intéresse à l'action municipale. Il a d'ailleurs siégé dans cette même Assemblée pendant quelques mandats, me semble-t-il. Est-ce que quelqu'un est contre une inversion afin de libérer Jean-Louis plus tôt ? Il suffit qu'un seul dise non.

(Aucune objection n'est formulée.)

M. le Maire.- Merci pour lui.

HORS COMMISSION

15. Mise à disposition de parcelles au profit de la Banque Alimentaire

M. le Maire.- La Banque Alimentaire du Jura, représentée par son Président Monsieur Jean-Louis Duprez, a sollicité la ville de Champagnole afin de disposer d'un terrain communal pour une activité de maraîchage.

Après recherche, il est proposé un ensemble foncier situé en bas du Mont-Rivel, cadastré section AR n° 150 et 152, d'une surface totale de 6 638 m². Il s'agit de parcelles que nous avons pris en réserve s'il fallait faire un cimetière, qui ont été achetées il y a quelques années. L'occupation aurait lieu à titre gracieux.

Cette parcelle est complètement libre de toute location avec un agriculteur, nous n'avons absolument rien dessus. C'était d'ailleurs bien spécifié dans l'acte notarié lorsque nous avons acheté la parcelle 150. Nous avons acheté la parcelle 152 à l'État, elle était complètement libre. C'est une petite bande qui restait des achats de l'État lorsqu'ils ont fait la déviation.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver cette mise à disposition de terrains au profit de la Banque alimentaire du Jura. Vous voudrez bien autoriser le Maire à signer tous les documents nécessaires.

Vous avez le plan. Monsieur Duprez, si vous souhaitez nous dire un petit mot sur le pourquoi du comment de la chose.

M. Duprez.- Merci, Monsieur le Maire – j'allais presque dire « chers collègues ». Que d'émotion ce soir d'être présent pour la dernière de Clément et avec lui dans cette salle où nous nous sommes mis quelques « torgnoles » amicales, mais toujours dans le sens de l'intérêt général.

Il y a un certain nombre d'entre vous que je n'ai jamais vus à la Banque alimentaire du Jura, donc j'en profite pour inviter l'ensemble du Conseil municipal à venir voir la Banque alimentaire du Jura et venir voir concrètement ce qu'il se passe. L'invitation est lancée. Vous pouvez venir en ordre dispersé ou tous ensemble, il n'y a aucun problème.

La vocation de la Banque alimentaire est de distribuer de l'aide alimentaire à tous les Jurassiens qui se trouvent en difficulté alimentaire. La Banque alimentaire travaille avec 61 associations sur le département du Jura, bien évidemment avec le CCAS de Champagnole, la Croix-Rouge, le Secours catholique, le Secours populaire. Elle a encore des échanges réguliers avec les Restos du Cœur, mais aussi Saint-Michel Le Haut, donc une soixantaine d'associations qui accueillent environ 6 500 personnes par an, des personnes qui sont en difficulté alimentaire.

Il se trouve que nous avons une difficulté dans le Jura pour trouver des légumes frais et en bon état. La ramasse que nous effectuons dans les grandes et moyennes surfaces du territoire fait que nous avons toujours des produits en fin de vie qui ne sont pas toujours distribuables, donc une grande partie part directement au composteur.

Il y a deux ans, un monsieur est venu nous voir avec une remorque pleine de courgettes en nous disant : « J'ai été dans le besoin, on m'a aidé, donc je viens vous aider ». En discutant

avec ce garçon, qui était et est toujours demandeur d'emploi, qui vient de créer son entreprise, il s'avère que sa passion est le maraîchage. Nous lui avons dit : « Voici les légumes qu'il nous faut cette année ». Il nous a produit tous les légumes qu'il fallait dans les temps et les prix voulus, mais aussi dans les volumes à peu près voulus, même si cela dépend de la météo.

Un jour, il m'a dit : « Je suis revenu habiter à Champagnole ». Je lui ai demandé ce dont il avait besoin et il m'a dit vouloir 4 500 m² de terrain pour créer son maraîchage. Je suis donc allé chercher, j'ai fureté partout. Un jour, j'ai rencontré Monsieur le Maire et nous avons discuté. Bon an mal an, il m'a dit qu'un terrain pourrait être idéal, qui se trouve être celui que vous avez sous les yeux. J'espère donc que vous voterez ce soir pour que le terrain nous soit alloué ou prêté pour un certain nombre d'années, d'autant plus que nous avons déjà commencé les travaux.

Si nous voulons récolter au mois de juin, il faut labourer au mois de mars, donc dès maintenant, et il faut planter. Nous aurons peut-être entre 15 et 17 tonnes de légumes, selon la météo. Il s'agit de légumes simples (courgettes, tomates, carottes, radis, choux), dont nous sommes certains que les personnes vont cuisiner, ce qui n'est pas toujours le cas.

Vous avez cette parcelle sous les yeux. Si y vous passez, ce sera l'occasion pour de nombreuses personnes de découvrir la rue du Château-Fort, parce qu'ils y passent, mais ignorent que c'est la rue du Château-Fort. Cet après-midi, nous avons mis les piquets tout autour, parce que nous allons clôturer la surface pour éviter que les animaux à quatre et deux pattes viennent se servir.

Sur le plan, vous pouvez voir un petit retour au bout du chemin, avec l'ancienne citerne d'eau de la SNCF. La ville de Champagnole nous a autorisés à puiser de l'eau dans la citerne, parce que maraîcher, c'est bien, mais s'il n'y a pas d'eau, cela ne pousse pas. Nous avons donc de l'eau à proximité, nous allons installer un certain nombre de réservoirs d'eau pour la stocker, ce qui nous permettra de mettre tout cela en place.

Nous allons mettre un abri, ainsi que des toilettes sèches, parce que nous n'irons pas derrière les haies, ce n'est pas bien beau.

Nous allons également installer des serres, puisque nous allons faire pousser des choses qui ont besoin d'un peu de chaleur. La ville de Champagnole va donc conventionner avec la Banque alimentaire. Nous avons donc ce prestataire de service, qui est Monsieur Vadjic, qui est maraîcher de son état. C'est sa nouvelle profession, nous travaillons avec lui depuis deux ans.

Bien évidemment, nous avons demandé les soutiens nécessaires auprès de l'État, de la Région et du Département, d'un certain nombre de mécènes qui nous suivent régulièrement. Vous savez comme moi que depuis deux ans, l'inflation a fait monter les prix des légumes et que tous ces légumes permettront aux personnes d'avoir un équilibre alimentaire plus que nécessaire.

Voilà, Monsieur le Maire, tout ce que je peux dire. Venez visiter, venez déjà à la Banque Alimentaire. Passez le chemin du Château d'eau et vous verrez ce qui est en train de s'installer.

M. le Maire.- Merci, Jean-Louis. Y a-t-il des questions ?

Mme Bailly.- C'est donc ce monsieur qui va venir bénévolement, en plus de son travail ?

M. Duprez.- Non, il n'est pas bénévole. Nous lui achetons ses légumes, il vit de la vente des légumes. Bien évidemment, les légumes sont prévus pour la Banque alimentaire, mais pourquoi pas le restaurant municipal. Le Bois Gourmand et la Croix-Rouge sont également intéressés, parce qu'il y a un manque important de légumes frais et beaux sur notre territoire.

M. le Maire.- Vous aimez tous les courgettes ?

M. Duprez.- Si elles sont bien cuisinées, c'est très bon, et avec du comté et de la crème, c'est encore meilleur.

M. le Maire.- Avez-vous d'autres questions ?

M. Duprez.- L'investissement de la Banque Alimentaire sur tout ce que nous mettons, l'abri, les toilettes sèches, la clôture, représente environ 55 000 euros. Nous investissons et Monsieur Vadjic apporte tout son outillage, son tracteur, ses outils de maraîcher. Voilà comment cela fonctionne. La semaine dernière, il nous a livré 140 kilos de poireaux, donc tout le monde mange des poireaux en ce moment !

M. le Maire.- Je vous apporte juste une précision. Pourquoi ce terrain ? Parce que sur ce terrain, il y a de la terre. Au pied du Mont-Rivel, il y a beaucoup de terre. Nous avons regardé pour un autre terrain situé vers les jardins familiaux, mais il y a très peu de terre, moins de 10 centimètres, là où est l'arrivée du gaz. Nous avons initialement choisi ce terrain, nous pensions que c'était mieux parce qu'il y avait déjà les forages pour l'eau, mais cela n'allait pas au niveau de la terre, donc nous sommes revenus sur l'autre terrain.

M. Duprez.- La terre est magnifique, il n'y a pas un caillou. Lorsque nous avons labouré, il y avait des vers de terre de partout, ce qui est un très bon signe. La terre de Champagnole est une bonne terre, c'est bien connu.

M. le Maire.- Avez-vous d'autres questions ? (*Néant*)

Y a-t-il des votes contre, des abstentions ? Je vous remercie.

Mon cher Jean-Louis, tu peux continuer à aller cultiver ton jardin avec le monsieur qui va vous faire de bons petits plats.

M. Duprez.- Merci à vous et à un de ces jours.

DEUXIÈME COMMISSION : DÉVELOPPEMENT CULTUREL

2. Attribution de subvention

Mme Martin.- La commission Développement culturel s'est réunie le jeudi 11 avril et a étudié la demande de subvention de l'association Danse Loisirs.

En effet, cette association champagnolaise ne peut exercer son activité à Champagnole faute de salle. Elle loue donc des locaux à l'extérieur et les frais ont augmenté compte tenu des coûts d'énergie. La subvention a en outre été examinée au vu du nombre d'adhérents champagnolais. Il est proposé un montant de 250 euros.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver l'attribution d'une subvention de 250 euros à l'association Danse Loisirs et autoriser le Maire à signer toutes les pièces nécessaires.

Avez-vous des questions ?

Mme Delacroix.- Quelle est cette association ?

Mme Martin.- Il s'agit de Danse Loisirs. L'an dernier, nous avons fait le prorata du nombre de Champagnolais, nous avons octroyé la même subvention cette année. Nous avons regardé le nombre d'inscrits résidents champagnolais et nous avons fait un prorata d'adhérents résidant à Champagnole.

M. le Maire.- Oui, parce qu'ils sont au Briska. Ils m'avaient demandé : « Ça coûte cher, il faut que nous revenions à l'Oppidum ». J'ai dit : « Je ne peux pas t'attribuer l'Oppidum avec un créneau, par exemple le vendredi soir, et que nous annulions nos manifestations des week-ends où tu vas gambiller avec tes joyeux danseurs ». Je lui ai dit : « Je préfère te donner un peu plus d'argent pour payer le chauffage du Briska plutôt que de bloquer l'Oppidum ». C'était juste impensable. Par ailleurs, pour danser, il faut un parquet, et le parquet est vieux, donc il faudrait le refaire. Nous n'allons pas non plus les faire danser dans la grande salle de la Mairie, donc autant donner un peu de sous pour payer un peu de chauffage. Voilà le pourquoi.

Mme Martin.- Y a-t-il des votes contre, des abstentions ? Merci.

QUATRIÈME COMMISSION : AFFAIRES SPORTIVES

3. Tour de France Femmes : Contrat avec Amaury Sport Organisation

Mme Bailly.- Il s'agit d'un changement par rapport à ce que je vous ai dit la dernière fois.

Par délibération en date du 29 février dernier, le Conseil municipal a approuvé l'accueil du Tour de France Femmes avec Zwift, ainsi que la convention à conclure avec ASO, la Ville apparaissant alors seule signataire. Un changement intervient à ce sujet.

Pour rappel, la société ASO, organisatrice du Tour de France, a conçu et décliné depuis 2022 une course cycliste à étapes sur route, ouverte aux femmes, qu'elle a dénommée « Tour de France Femmes avec Zwift ». Le parcours du Tour 2024 a été dévoilé à Paris le 25 octobre dernier. L'épreuve aura lieu du 12 août (donc au lendemain des Jeux olympiques) au 18 août. Elle se déroulera en huit étapes, de Rotterdam à l'Alpe d'Huez.

La septième étape, d'une longueur de 167 kilomètres, partira de Champagnole le samedi 17 août 2024, pour s'achever au Grand Bornand.

Après le Tour du Jura, le Tour de l'Avenir (départs en 2011, 2013, 2015, 2021), le Tour de France (quatre passages en 2016, 2017, 2022, 2023 et une arrivée d'étape en 2020), c'est un nouvel événement cycliste d'ampleur internationale qu'accueillera la ville de Champagnole.

La société ASO « Amaury Sport Organisation » a l'exclusivité de l'organisation et de la promotion du Tour de France. En sa qualité de titulaire exclusif de tous les droits d'exploitation du Tour de France, ASO développe des relations de partenariat avec les collectivités d'accueil de l'épreuve. À cet effet, une convention doit être établie entre la société Amaury Sport Organisation (ASO).

Le contrat a pour objet de définir les conditions dans lesquelles les collectivités hôtes accueilleront le Tour de France, les conditions dans lesquelles ces collectivités se voient concéder par ASO, l'utilisation de droits promotionnels et publicitaires, ainsi que les obligations mises à la

charge de chacune des Parties en termes d'organisation, de logistique, de communication. La collectivité hôte devra en outre respecter les engagements écoresponsables liés aux grands événements sportifs.

Ce contrat précise également les conditions financières de participation à l'évènement, d'un montant total de 35 000 euros HT, soit 42 000 euros TTC répartis à 50 % entre la ville de Champagnole et le département du Jura. Ces deux collectivités seront cosignataires de la convention.

Une subvention a été par ailleurs sollicitée auprès de la Communauté de Communes Champagnole Nozeroy Jura.

Il est demandé au Conseil municipal d'approuver le principe d'accueillir le Tour de France Femmes avec Zwift 2024 à Champagnole, de tout mettre en œuvre sur un plan administratif et technique dans le cadre des accords passés avec les organisateurs pour accueillir dans les meilleures conditions la manifestation. Vous voudrez bien autoriser le Maire à signer le contrat avec la société Amaury Sport Organisation et tous documents nécessaires à l'organisation de cette manifestation.

Le changement est donc que la Ville n'est plus seule signataire, mais cosignataire avec le Département.

Clément, tu as peut-être quelque chose à dire par rapport à cela ?

M. Pernot.- Une formulation me perturbe. Normalement, avec le Département, nous payons 50 % du reste à charge, c'est-à-dire le reste à charge qui concerne le bloc communal. Cela signifie que si la Communauté de Communes choisit de donner une subvention, cela fait plus de 50 % entre la Ville et le Département, cela fait 50 % entre la Ville et le bloc communal.

M. le Maire.- Je comprends, mais si tu raisones comme cela pour le Département et la Communauté de Communes, cela va être compliqué, si la Communauté de Communes utilise le même raisonnement.

M. Pernot.- La Communauté de Communes subventionne, elle n'est pas partenaire, comme la Région subventionne. Si vous avez demandé une subvention à la Région, mettons 42 000 euros.

M. le Maire.- Non, nous n'avons rien demandé à la Région, ce n'est pas la peine.

M. Pernot.- Admettons. Je fais le parallèle avec le Tour de France.

M. le Maire.- Nous allons calculer. C'est vrai, c'est la pratique.

M. Pernot.- Répartis à 50 % entre le bloc communal, Champagnole, Communauté de Communes et le Département du Jura, c'est bon.

M. le Maire.- Normalement, la Communauté de Communes prenait 50 %...

M. Pernot.- ...de tes 50 %.

M. le Maire.- Des 50 %. C'est cela ?

M. Pernot.- Après, cela s'appelle le bloc communal.

M. le Maire.- Cela fait donc 10 500 euros.

M. Pernot.- Voilà. C'est la subvention qu'il faut demander.

M. Bonjour.- Ce seront 10 500 euros qui seront votés samedi matin.

M. le Maire.- Ce sont 10 500 euros qui seront votés, donc 42 000 moins 10 500. Nous allons parler en TTC, parce que nous n'allons pas récupérer la TVA. Il reste donc 31 500 à diviser par deux, ce qui fait 15 750 et 10 500.

M. Pernot.- Non, c'est 42 000 TTC.

Mme Bailly.- 41 au Département, donc tu partages les 21 en deux.

M. le Maire.- Oui, j'ai divisé 31 500 par deux.

M. Pernot.- Mets plutôt 50 % entre le bloc communal, Ville et Communauté de Communes, et cela règle tout.

M. le Maire.- C'est bien ce que je dis. Cela fait 42 000 au total, et si nous retirons 10 500 de la Commune, il reste 31 500, et divisés entre le Département et la Commune, cela fait 15 750.

Mme Bailly.- Non, le Département prend 50 % de 42 000, ce qui fait 21 000.

M. Pernot.- Il reste ensuite 21 000 à payer.

M. le Maire.- Tu étais en train de m'expliquer qu'il fallait déduire la Communauté de Communes avant de diviser par deux, donc c'est ce que j'ai fait. Il faudrait m'expliquer correctement.

Cela fait donc 50 % le bloc communal et 50 % le Département. Il faut le formuler comme cela. Vous me laissez faire un grand calcul, pourtant intéressant !

(Rires.)

M. Pernot.- Si la Région avait versé, ton calcul était bon.

M. le Maire.- Je suis d'accord. Cela fait donc la moitié bloc communal et la moitié Département.

Mme Bailly.- Je mets donc au vote.

Y a-t-il des votes contre, des abstentions ? Merci.

CINQUIÈME COMMISSION : URBANISME, TRAVAUX ET HABITAT

4. Vente de terrain aux Castors

M. le Maire.- La ville de Champagnole est propriétaire d'un terrain cadastré AI n° 388 situé aux Castors. Deux propriétaires riverains étaient intéressés par l'achat d'une partie de ce

terrain d'une surface d'environ 542 m², la surface sera définitive après établissement du document d'arpentage par le géomètre. Il a donc été décidé de le mettre en vente au plus offrant.

L'évaluation du service des Domaines est de 15 euros HT le m².

Un seul propriétaire, la SCI MDM, représentée par Monsieur Denis Masnada, a remis une offre d'un montant de 18 500 euros HT. Cette offre a été retenue.

Les frais de bornage et d'acte seront à la charge de l'acquéreur.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver la cession de ce terrain dans les conditions énoncées et autoriser le Maire à signer toutes les pièces nécessaires.

Souvenez-vous du terrain que nous avons acheté il y a fort longtemps : nous voulions faire une liaison entre l'avenue Jean Jaurès et l'HLM des Pins. C'était sous le mandat 1995-2001. Cette bande de terrain ne collait pas, il fallait démolir des garages, donc nous sommes repartis et nous avons acheté une bande de terrain sur l'EDF, que nous n'avons encore jamais utilisée. Nous avons vendu cette bande à Bâti Pro il y a quelques années et quatre maisons ont été construites. Juste à côté, nous avons l'ancien lotissement des Castors. Il restait donc cette parcelle 388 de 542 m².

Nous avons sollicité les riverains qui habitent rue des Castors, il s'agissait de Monsieur et Madame Dubat. Monsieur Dubat était un ami, ancien rugbyman, malheureusement décédé, qui avait la parcelle 3. C'est donc Madame Dubat qui y habite. La maison en dessous, donc la parcelle n° 4, c'est Monsieur Facon qui y habite. Nous avons donc pensé à ces deux-là, mais les Dubat ont dit : « Non, cela ne nous intéresse pas ». Ensuite, Monsieur Masnada ayant bâti la maison que nous voyons, il a dit : « Je suis également intéressé ».

Nous nous sommes donc demandé comment faire. C'est compliqué, comment choisir entre deux personnes ? Pourquoi davantage Monsieur Facon que Monsieur Masnada ? Nous avons donc fait exactement comme pour le garage situé rue du Marronnier, nous avons écrit à ces deux personnes en leur disant : « Le terrain est à vendre, nous avons une estimation des Domaines de 15 euros le mètre carré. Nous vendrons, en tant que bons gestionnaires de la Commune, à celui qui fera la meilleure offre. » Comme cela, c'est incontestable et je n'ai pas à choisir entre les deux, parce que c'est compliqué. Je connais davantage l'un que l'autre, donc je vais être accusé de ceci ou cela, donc j'ai dit : « Au plus offrant ». Monsieur Facon nous a demandé un délai supplémentaire pour répondre et nous avons accepté.

Nous n'avons reçu qu'une seule enveloppe de Monsieur Masnada, dans laquelle il nous propose d'acheter la parcelle 18 500 euros, ce qui est largement plus que 15 euros le mètre carré, puisque cela fait 35 euros le mètre carré, parce que cette parcelle est constructible.

Monsieur Masnada nous proposant de l'acheter 35 euros le mètre carré, c'est la seule offre que nous avons eue, donc voilà pourquoi je vous propose de vendre ce terrain à Monsieur Denis Masnada. Sur cette parcelle, il y aura donc la construction d'une petite maison, qui sera très certainement mise à la location, et je vous rappelle que nous manquons énormément de maisons à la location à Champagnole. Ce n'est pas un effet d'aubaine, mais cela s'est déroulé ainsi. Au lieu de vendre tel que les Domaines l'avaient annoncé et que nous choissions le client, on nous propose 18 500 euros, soit 35 euros le mètre carré, ce qui est largement au-dessus du tarif des Domaines, ce que je vous propose d'accepter.

Avez-vous des questions ? (*Néant*)

Y a-t-il des votes contre, des abstentions ? Merci pour les finances communales.

5. Plan Local d'Urbanisme Intercommunal : Présentation du Projet d'Aménagement et de Développement Durable

M. le Maire.- Par délibération en date du 15 décembre 2021, le Conseil communautaire a prescrit l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi), précisé les objectifs poursuivis et défini les modalités de la concertation.

Le PLUi est le document stratégique qui traduit l'expression du projet politique d'aménagement et de développement durable du territoire de la Communauté de Communes Champagnole Nozeroy Jura. Il est également l'outil réglementaire qui, à l'échelle de la Collectivité, fixe les règles et modalités de mise en œuvre de ce projet en définissant l'usage des sols.

Le diagnostic a été engagé en 2022 et a permis d'analyser le territoire au regard des données économiques, démographiques et agricoles, des caractéristiques de l'habitat et du logement, des enjeux en termes d'armature urbaine, d'aménagement de l'espace et de consommation foncière, ainsi que de la préservation de l'environnement.

L'article L.151-2 du Code de l'Urbanisme dispose que les PLUi comportent un Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD). Le PADD constitue la pièce maîtresse du PLUi, car il définit les enjeux et les objectifs du projet d'aménagement du territoire dans toutes les thématiques concernées et analysées dans le diagnostic.

Conformément aux dispositions de l'article L.151-5 du Code de l'Urbanisme, le PADD définit :

- Les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques ;
- Les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, les réseaux d'énergie, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble de l'établissement public de coopération intercommunale ou de la commune. Elles peuvent prendre en compte les spécificités paysagères, architecturales, patrimoniales et environnementales du territoire.

Enfin, en ce qui concerne la consommation d'espace, le PLUi s'inscrit dans le cadre de la limitation de la consommation des espaces agricoles et naturels, en prenant en compte les dispositions du SRADDET Bourgogne Franche-Comté et le cap donné par la Loi Climat et Résilience du 24 août 2021.

Ainsi, dans le respect de ces dispositions, la Communauté de Communes Champagnole Nozeroy Jura traduit son projet intercommunal sous forme d'orientations principales, établi sur une temporalité allant de 2026 à 2040, regroupées en trois axes :

- Axe 1 : Un territoire attractif
 - o Un territoire façonné par l'eau ;
 - o Une richesse écologique remarquable ;
 - o Un cadre de vie attractif aux richesses paysagères, patrimoniales et architecturales.

- Axe 2 : Une communauté garante d'un développement maîtrisé
 - o Une dynamique économique compatible avec une qualité des espaces ;
 - o Des filières ancrées et consolidées dans le territoire et une mixité fonctionnelle maintenue ;
 - o Une offre commerciale diversifiée et équilibrée ;
 - o Une exploitation soutenable d'un territoire riche en ressources ;
 - o Une offre touristique durable structurée et qualifiée.

- Axe 3 : Un territoire résilient qui accueille
 - o Un accueil de nouvelles populations à accompagner ;
 - o Une offre de logements diversifiée et accessible à tous à développer ;
 - o Un développement urbain et rural permettant une gestion économe de l'espace à mettre en œuvre ;
 - o Des équipements, commerces et services à préserver ;
 - o Une intermodalité dans les déplacements du quotidien à encourager ;
 - o Un développement du territoire cohérent avec son environnement ;
 - o Une gestion économe des espaces agricoles et naturels.

L'ensemble du travail engagé depuis le diagnostic a été réalisé en lien avec les communes, qui ont été associées à plusieurs niveaux : dans le cadre de réunions d'avancement avec le comité de pilotage, d'entretiens individuels avec les communes, de présentation en réunions d'élus.

Enfin, le diagnostic et le projet de PADD ont été présentés aux Personnes Publiques Associées dans le cadre de réunions de travail.

Conformément à l'article L.153-12 du Code de l'Urbanisme, un débat sur les orientations générales du PADD du futur PLUi doit avoir lieu au sein de chaque Conseil municipal des communes membres de l'Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) compétent en matière de PLUi, ainsi qu'au sein du Conseil communautaire de cet EPCI, et ce au plus tard deux mois avant l'examen du projet de PLUi. Ce débat ne fait pas l'objet d'un vote.

Vous disposez en PJ de la synthèse et du document complet du PADD.

Il est demandé au Conseil municipal de prendre acte de la présentation du Projet d'Aménagement et de Développement Durable du territoire de la Communauté de Communes Champagnole Nozeroy Jura.

Le PLUi est en cours d'étude à la Communauté de Communes. Je vous rappelle que lorsque nous avons fait le PLU de la commune de Champagnole, il fallait faire en premier lieu le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable), ce que nous avons fait. J'avais conseillé à nos amis de la Communauté de Communes de s'inspirer quelque peu de notre PADD. Cela concerne les orientations générales, la politique générale. Ce sont des grandes lignes qui sont tracées, mais dont découle normalement le PLUi. C'est toujours un peu plus compliqué, parce qu'il est vrai que tout le monde a « la tête dans le guidon », et tout ce qui intéresse les gens et les maires, c'est le parcellaire final, quoi que.

Nous avons donc les orientations générales des politiques d'aménagement, ainsi que les orientations générales concernant l'habitat. Sur l'habitat, il s'agit de fixer les habitudes de modération de la consommation de l'espace, c'est le ZAN (Zone d'Artificialisation Nette), et la lutte contre l'étalement urbain. C'est quelque chose dont nous avons beaucoup parlé avec le Président Pernot et dont nous n'avons pas fini de parler. Nous n'allons pas tenir compte de ce ZAN, qui s'appelle « boucher les dents creuses » et éviter de s'étaler, mais ce n'est pas comme si nous nous étalions n'importe comment à Champagnole. Nous n'avons jamais fait n'importe quoi,

nous avons toujours fait en bonne intelligence, en achetant les terrains en bonne intelligence avec les propriétaires et les agriculteurs. Nous n'avons jamais exproprié quiconque, nous n'en avons pas eu besoin. Ainsi, l'étalement urbain n'est pas notre tort.

Quand je vais hors de Champagnole, cela me met hors de moi. Quand je prends l'autoroute, je passe le long de l'autoroute et je vois ces grands bâtiments, les plateformes, ces entreprises américaines, chinoises ou je ne sais quoi, cela me met hors de moi de voir des bâtiments de plusieurs hectares, et nous, on vient nous contrecarrer pour quelques maisons d'habitation. Nous en sommes là !

Nous pouvons prévoir l'ouverture à l'urbanisation d'espaces naturels agricoles, parce que nous ne repartons pas d'une page vide lorsque nous faisons un PLUi, d'autant plus que nous avons un PLU relativement bien ficelé. Je le dis d'autant plus facilement que j'étais adjoint à l'Urbanisme à l'époque où il a été fait. Nous avons acquis suffisamment d'expérience, donc je suis très attentif à ce qui se fera, parce que ceux qui n'ont pas l'expérience pour faire un PLU, généralement, au premier permis de construire, cela ne va pas. Il faut donc rester directif, mais pas trop, il faut trouver un juste milieu.

Concernant les trois axes, je ne les ai pas inventés, c'est le bureau d'études qui les a faits. Sur le dynamisme économique compatible avec une qualité des espaces, il est vrai que nous n'avons pas fait n'importe quoi, nous n'avons pas implanté n'importe quoi n'importe où, comme dans certains territoires. Sur l'offre commerciale diversifiée et équilibrée, merci à Monsieur le Président de la Communauté de Communes et ancien Maire de Champagnole, qui a œuvré pour ce développement.

Je vous rappelle qu'il s'agit du PLUi intercommunal, donc sur tout le territoire intercommunal. Il est vrai qu'à Champagnole, le tourisme, mis à part l'hôtellerie, que nous n'avons pas suffisamment, et le camping, nous ne sommes pas spécialement développés, mais il faut aussi penser à tout ce qu'il se passe autour de nous, aussi bien sur le territoire de Nozeroy que sur le territoire des Foncine, où ils sont beaucoup plus aptes.

Sur l'axe 3, un territoire résilient qui accueille, c'est vrai que nous accueillons. De nombreuses populations viennent à Champagnole, et heureusement, parce que je vous rappelle qu'à Champagnole, nous mourrons deux fois plus que nous ne naissons, donc heureusement que nous accueillons de nouveaux Champagnolais. Il n'en vient pas tous les jours, mais très souvent, comme Alexandra qui nous arrive de sa Normandie natale. Nous n'allons pas remonter jusqu'à l'arrivée d'Italie de Monsieur Binda !

(Rires)

Concernant l'offre de logements diversifiée, nous n'avons pas encore suffisamment de logements. C'est bien qu'il y ait de l'emploi, mais il faut loger les gens.

Sur un territoire façonné par l'eau, c'est vrai, mais contrairement à beaucoup de communes, Champagnole tourne le dos à sa rivière. Sa rivière a permis le développement au XIXe siècle de l'électricité, d'avoir les moulins, les tanneries, tout ce qui était le long de l'Ain. Maintenant, il est vrai que la force de l'Ain ne sert plus beaucoup par rapport à ce que c'était.

Nous avons une richesse écologique. C'est vrai que nous sommes bien à Champagnole, il y fait bon-vivre. Nous avons des forêts, nous avons tout ce qu'il faut.

Concernant le cadre de vie attractif aux richesses paysagères, patrimoniales et architecturales, c'est plus limité sur le secteur que sur un secteur comme Poligny.

Vous avez en bleu les espaces naturels majeurs, qui sont les usages touristiques et fonctions écologiques des lacs et de leurs abords. Je veux bien, sachant que dans la Communauté de Communes, nous avons tout de même le lac de Narlay, le lac d'Ilay, les lacs de Maclu. Ces lacs sont très importants. Nous avons le lac de Chalain en partie, nous sommes riverains par Marigny, nous avons de belles rivières, la rivière à truites. En haut, sur Andelot et compagnie, ce sont les tourbières.

En ce qui concerne l'axe 2, et notamment la partie « une dynamique économique compatible avec une qualité des espaces », nous ne faisons pas n'importe quoi, c'est ce que je disais dès le départ.

Sur le traitement de surface, nous avons les aciéries, le décolletage. À Champagnole, nous avons eu une mutation par rapport aux meubles et la cimenterie – n'est-ce pas, mon cher Clément – et les forges. Tout cela a disparu dans les années 60-80 et il y a eu un nouveau dynamisme mis en place vers le décolletage, le traitement de surface, etc. C'est donc une évolution. Tous ces gens ont été réinstallés principalement dans les anciens bâtiments qui servaient à une autre industrie avant. Nous n'avons donc pas galvaudé l'espace ni fait n'importe quoi avec cela. J'insiste lourdement là-dessus, parce que c'est important.

Il faut reconnaître que nous avons été critiqués. Je me rappelle lorsque Clément est venu me voir et m'a dit : « Guy, il faut que je te parle, Leclerc veut venir à Champagnole, donc je te préviens, nous allons rentrer dans la tourmente pour deux ans ». Oui, mais quand nous avons fait le bilan, il y a eu un peu de casse dans certains magasins – c'était principalement un Casino avec un peu de casse – mais ces gens ont retrouvé du travail immédiatement. Deux ou trois ans après, nous avons un delta de + 200 emplois du fait de la mutation de Super U, de l'installation du Leclerc et des satellites qui se sont installés autour. Je ne suis pas un grand friand du McDo, mais je préfère que les gamins de Champagnole aillent manger un McDo, ou peut-être bientôt un Burger King, à Champagnole, plutôt que d'être obligés d'aller à Lons ou à Pontarlier et prendre des risques sur la route pour rien. Tous ces satellites ont donc fait que nous étions à + 200 ou + 250. Je ne sais pas combien nous sommes maintenant, mais il est certain que nous ne sommes pas à moins. Nous avons bien une offre commerciale diversifiée et équilibrée, parce que la Grande rue continue à bien fonctionner, nous avons de super boutiques à Champagnole.

Une exploitation soutenable pour un territoire riche en ressources : nous allons doucement sur les emprises foncières et nous gérons nos forêts en bon père de famille avec l'ONF (Office National des Forêts).

Nous avons encore une offre touristique durable, structurée et qualifiée avec les sports d'hiver, mais ce n'est pas Champagnole qui est le gros pôle touristique, quoique nous voyons beaucoup de touristes dans les rues de Champagnole.

La maîtrise de l'exploitation des sites subissant une forte pression touristique, c'est la rançon de la gloire ! C'est là que l'être humain est compliqué. Nous avons souhaité que des touristes viennent chez nous, des gens ont investi dans des gîtes, dans des Airbnb, et maintenant, il y en a trop ! Oui, c'est peut-être un peu vrai, je ne sais pas. Il faut donc structurer. Il n'y a jamais trop, mais il ne faut pas laisser les gens faire n'importe quoi, c'est tout. Vous avez donc tout ce qui garantit un développement maîtrisé, tout est analysé.

En ce qui concerne l'axe 3, un territoire résilient qui accueille, comme je vous l'ai expliqué tout à l'heure, il faut que nous accueillions les gens. Il faut non seulement que les gens puissent venir travailler chez nous, mais également se loger, se cultiver, étudier, se soigner. En ce sens, je remercie la Communauté de Communes d'avoir fait la Maison de Santé, parce que c'est

un atout, il ne faut pas tomber dans un désert médical. En effet, qui viendra habiter dans un désert médical ? S'il n'y a plus d'habitants, qui travaille ? Personne. C'est un puzzle. Cet axe concerne donc un territoire qui accueille, et il y a des manières d'accueillir.

Quelques chiffres sur la population et le logement. Le bureau d'étude s'appuie sur des scénarios, avec des calculs : accueillir à horizon 2040 près de 1 135 personnes, un taux annuel de croissance de 0,34 %. Certains disent que c'est ambitieux, certains disent que ce n'est pas suffisant, mais il faut bien trancher. Cette année, on nous a enlevé des citoyens, mais, comme me l'a expliqué Véronique, ce sont des statistiques qui ont fait baisser les chiffres.

Mme Delacroix.- Ce sont des statistiques, ce n'est pas un comptage réel.

M. le Maire.- Non, ce n'est pas un comptage réel. Le recensement aura lieu l'hiver prochain, donc nous saurons exactement combien nous sommes.

Il s'agit encore de s'inscrire dans le développement urbain, avec une trajectoire de zéro artificialisation nette, tendre à une réduction des 54,5 % d'espaces agricoles. Au bout d'un moment, il faut tout de même se dire que nous sommes à Champagnole et que nous sommes à la campagne. Clément, c'est bien toi qui m'as dit qu'à Dubaï, ils vivaient 5 000 par tour ? Finalement, si nous mettons deux tours à Champagnole, nous logeons tout le monde.

M. Pernot.- Ils sont tous dans l'eau !

M. le Maire.- Il pleut beaucoup à Dubaï, en ce moment, mais cela n'atteint pas les derniers étages, rassurez-moi. Peut-être que les ascenseurs seront en panne, ce qui est un problème pour ceux qui habitent au 120^{ème}.

Sérieusement, je veux bien tout entendre, mais quand on part d'un système étatique, qui est basé pour l'État, OK, mais quand on veut décliner cela dans les campagnes, cela devient un peu compliqué. Ici, nous acceptons d'avoir un peu moins de chirurgie qu'ailleurs, il faut se déplacer, nous acceptons d'avoir moins de culture qu'ailleurs, moins de théâtre. Nous voulons tout de même certaines compensations, c'est-à-dire pouvoir continuer à habiter dans nos petites maisons. Nous ne pouvons pas ne pas tout avoir et avoir encore des inconvénients d'un autre côté. Il y a donc des équilibres qui sont mal faits, je vous dis ce que j'en pense.

Nous devons construire environ 800 logements neufs hors renouvellement urbain pour maintenir la population et accueillir des habitants supplémentaires. Il n'empêche que nous allons faire des efforts pour reconquérir certains espaces. Nous allons faire des études, nous allons nous pencher sur le site de l'ancien hôpital, la Maison pour Tous se penche sérieusement sur le site de l'ancienne usine Riskoff. Nous avons certains endroits à reconquérir, certes, mais des friches industrielles... Si, nous avons le site de l'ancienne école des Combettes, ainsi que le stade Léo Lagrange à côté de l'EHPAD, dont la première pierre sera posée demain, donc la construction a commencé. Nous n'avons donc pas des friches industrielles indéfinies à reconquérir, nous n'en avons pas. Bref, nous serons donc très vigilants.

Les 800 logements, c'est sur l'ensemble de la Communauté de Communes, mais il y en a la moitié pour Champagnole, parce que si Champagnole commence à éternuer, c'est la Communauté de Communes qui va s'enrhumer, c'est évident.

Ils ont découpé en secteurs. Heureusement, il y a le secteur Champagnole. Ils ont dit qu'il en fallait tant. Certains sont même en négatif et n'étaient pas très contents, comme le secteur de la Combe d'Ain.

Sur l'évolution de l'habitat, mon cher Flavien.

M. Delfau.- C'est pour la protection des ressources en eau.

M. le Maire.- L'habitat est fini, c'est sur les ressources en eau.

M. Delfau.- C'est cela.

M. le Maire.- Nous nous en occupons. La source de la Papèterie, nous allons également chercher de l'eau en profondeur afin d'assurer la distribution.

Après l'élaboration du PADD, qui doit vous être présenté, la traduction réglementaire sera faite, avec un travail sur les zonages en 2024, puis la procédure de validation. En ce qui concerne le travail sur les zonages, je vous garantis une certaine partie de manivelle, parce que cela ne va pas être simple déjà entre maires, entre conseils municipaux, et avec les services de l'État. Cela ne sera pas facile, parce qu'on nous dit : « Le PLUi, c'est votre PLU ». Pas convaincu, parce que c'est parfois celui des fonctionnaires de l'État, lesquels ne seront pas des facilitateurs, je vous le garantis.

Je vais arrêter là, parce que c'était déjà copieux.

Avez-vous des questions ? Oui, Monsieur le Président.

M. Pernot.- Ce sont plutôt des remarques. C'est certainement le sujet sur lequel vous allez être le plus sollicités personnellement dans votre mission d'élus : je reste persuadé que du PLUi, nous allons construire l'avenir ou non de la Ville. C'est donc un sujet extrêmement grave.

M. le Maire.- C'est vrai.

M. Pernot.- Il doit nécessiter l'investissement de chacun, parce que comme l'a rappelé Guy, nous étions dans le temps dans des schémas assez conventionnels où les élus locaux réfléchissaient. L'adjoint à l'Urbanisme, quand nous avons sorti le dernier PLU, tout le monde était satisfait, des équilibres se faisaient entre des terrains constructibles, des terrains qui ne l'étaient pas, des terrains affectés à telle mission, d'autres à d'autres usages. Bref, des équilibres étaient pensés localement. Demain, vous allez devoir intégrer dans votre raisonnement – Guy en a parlé, nous n'allons pas insister sur le sujet – la loi sur le ZAN. Il y a des champions du monde qui ont pondé une « connerie » de cette nature, qui s'applique à l'échelle de la France, c'est-à-dire que l'on considère l'urbanisme de la même manière à Paris que chez nous. Je le rappelle : dans le Jura, 5 % de la terre est artificialisée ; en Île-de-France, nous devons être à 95 %. Il est clair qu'une loi qui s'applique à Paris, qui reste un fondement normal, ne peut pas être la même chez nous. Or, nous sommes dans cette logique.

Le drame de cette affaire, c'est que si vous n'avez pas de terres supplémentaires, quel est le rôle de l' élu qui devra gérer le territoire ? Il est nul. Que décide le Maire ? Sauf à devenir le roi du nez rouge, c'est-à-dire que nous mettons cela, nous faisons l'animation scolaire à la sortie des écoles et nous nous limitons à cela. C'est ce qu'ils veulent. C'est pour cela que je vous mets tous en garde : il va falloir que vous ayez une vigilance de tous les instants, parce que si demain, je ne peux pas aménager le territoire, je sers à quoi ? Si demain, vous n'avez plus de terres, qui croyez-vous qui possède la terre ici ? Aujourd'hui, si vous faites le rapport entre propriétaires privés et propriétaires publics, qui est le propriétaire de la terre, surtout si vous n'avez plus de possibilités d'étendre la Ville ? Eh bien, ce sont les propriétaires privés.

Je vais vous donner un exemple tout bête. J'ai dernièrement vu un de mes amis chef

d'entreprise, qui m'a annoncé son déménagement. Je lui ai dit : « La belle aubaine ! », puisque c'est fait par amour. Je lui dis : « Va ! Par contre, vends-moi ton entreprise ». Il me dit : « Non ». Non, il est propriétaire privé. Si je veux l'exproprier, il va falloir que je rame un moment. Je lui dis : « Vends-moi, j'ai trois artisans ». Il me répond : « Non, je veux louer ». C'est lui qui décide, c'est lui, l'aménageur du territoire, ce n'est plus moi, ce n'est plus Guy, ce n'est plus personne, ce n'est plus vous. Je lui dis : « Soit, garde le bâtiment, mais vends-moi le bout de terrain qui est devant chez toi ». Il me répond : « Non ». Je lui dis : « Mais qu'est-ce que tu vas faire ? » Il me dit : « Je vais construire un bâtiment ». Je lui dis : « Que vas-tu en faire ? » Il me répond : « Je vais le louer ». Je lui demande : « À qui ? » Il me dit : « Cela ne te regarde pas ». Il a raison !

Nous nous enquitonnons à faire des plans d'aménagement pour mettre des zones commerciales, pour mettre des zones industrielles, pour mettre ceci et cela, et demain, ce ne sera pas Saillard, Pernot ou je ne sais qui qui va décider, ce seront ceux qui détiendront le territoire. Puisque nous n'avons plus de possibilité de venir en concurrence avec ce territoire, comment faisons-nous ? Il faudra avoir les moyens d'une expropriation, mais vous ne les aurez pas, ce n'est pas la peine de chercher.

Comme je vous l'ai dit, nous sommes en train de réfléchir avec un avocat au Sénat pour voir comment nous pouvons « bidouiller », parce qu'il s'est intéressé aux propos que j'ai pu tenir concernant justement cet exemple de propriétaire privé, afin d'essayer d'inventer un principe, qui pourrait d'ailleurs ressembler à ce que fait la SAFER (Société d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural). Pourquoi croyez-vous que la SAFER existe ? C'est parce que – pas chez nous, mais ailleurs – il y avait des problèmes de rareté foncière pour les agriculteurs, donc ils ont inventé la SAFER, mais demain, la rareté du patrimoine sera pour les communes, pour les Communautés de Communes. Comment faire de l'aménagement du territoire si vous n'avez pas la disposition foncière ? Il faudra donc réfléchir très sérieusement sur ces sujets.

En ce qui concerne le PLUi, Guy a fait une deuxième remarque, que j'applaudis de mes quatre mains.

M. Pernot. - C'est celle de dire que des personnes extérieures vont venir juger notre PLUi. Certes, il y a les services de l'État, mais il y a aussi le monde rural, il y a aussi les associations environnementales. Où est le pouvoir des uns des autres ? Sommes-nous représentatifs de la population ou pas ? Non, donc si nous n'inventons pas des instruments de protection demain, je vous promets que je ne sais pas comment vous allez pouvoir envisager un développement harmonieux du territoire. Il me tarde de voir le PLUi.

J'ai vu mon ami Fassenet, qui est un des derniers à avoir présenté un PLUi. Nous, nous serons les derniers. Je me permets de vous le dire, j'avais insisté pour que nous puissions regarder ce que faisaient les autres avant d'y aller, mais depuis, je suis en quasi-panique en termes d'aménagement du territoire. Pourquoi ? Parce que tout le monde a ramené sa science sur le PLUi de Jura Nord, un des rares territoires comme le nôtre qui se développe en termes d'économie. Il est en train de faire des pieds et des mains pour conserver les zones artisanales, parce que même des gens d'un département voisin viennent contester le fait de pouvoir faire une zone d'aménagement sur son territoire, sous prétexte que cela va créer une concurrence avec son propre territoire. Nous marchons sur la tête ! C'est comme si on nous interdisait demain d'aider l'entreprise à Montrond parce que cela va gêner Poligny. Nous en sommes là ! Et il y a des savants qui s'activent en lisant des PLUi sur des territoires dont ils ne connaissent rien. On va nous trouver des sources, nous ne savions même pas qu'elles existaient. D'ailleurs, elles n'existent pas, mais ils vont tout de même les trouver. Ils vont nous trouver des bêtises...

Je vous promets que cela va nécessiter de vous tous un investissement de tous les instants pour aller contester là où il faudra aller contester, pour aller se battre, pour être derrière le Maire,

pour qu'il puisse, avec le Président de la Communauté de Communes, présenter un document qui permette le développement de Champagnole.

Nous avons fait l'expérience avec Guy, nous l'avons vu, nous l'avons connu. Dans les années 1995-2000, nous n'avions pas un brin de terrain. Il a fallu recomposer une stratégie avec les dents creuses, racheter des terrains à droite et à gauche. Nous perdions 500 habitants par an. Lorsque nous nous sommes mis autour de la table en 2008, nous nous sommes dit que nous n'avions qu'un objectif, qui était d'essayer de casser cette spirale de descente de la population. Comment avons-nous fait ? Il n'y avait pas 50 000 solutions. Nous avons essayé de trouver un peu de développement économique, de développement commercial, et derrière, nous avons ramené des terrains. Tout ce qu'il s'est fait vers la Vouivre, c'est parti de cette époque et cela s'est terminé. Maintenant, c'est fini, il faudrait que nous passions la route de l'autre côté, mais ce n'est pas possible pour l'instant.

Je vous le dis, et Guy l'a d'ailleurs dit dans son propos : nous avons davantage de décès que de naissances.

M. le Maire.- Le double.

M. Pernot.- Cela signifie que si nous ne retrouvons pas de capacités foncières, alors qu'il y a une forte demande, si demain, nous ne pouvons pas répondre à ces gens, je vous prédis à nouveau des problématiques de population, et tout cela parce que nous aurons été contenus, empêchés par notre développement, parce qu'on ne nous laisse pas avoir la maîtrise foncière. Nous avons toujours trouvé des équilibres entre les paysans et les industriels, il n'y a jamais eu de bagarre. Cela faisait l'objet de négociations dans le bureau du Maire, tout le monde comprenait ce qu'il se passait. Nous l'avons vécu avec Guy encore dernièrement, qui a trouvé des solutions très adaptées.

Je vous promets que si ce document prend le même chemin demain qu'à Jura Nord ou dans d'autres parties du territoire, nous avons du souci à nous faire, surtout si le ZAN vient intégrer cela. Tous les PLUi qui ont été faits avant le ZAN sont tous caducs, parce qu'aucun n'avait intégré le fait qu'il fallait réduire les consommations de 50 %. Tout le monde y est donc allé joyeusement, à coup de 400 000 euros, parce que c'est ce que nous payerons *a minima* avec la Communauté de Communes. Quand je vois que c'est ce qu'il a payé à Jura Nord et que nous avons le double de terrain...

Tout cela pour vous dire, Mesdames et Messieurs, qu'il va falloir suivre ce dossier avec grande attention et être particulièrement vigilants, parce qu'il conditionne l'avenir de la Ville. Si des crétins croient, à Paris, qu'à Champagnole, cela va tout remonter de cinq étages pour accueillir toute la population qui devrait normalement venir... Comme l'a dit Guy, plutôt que d'habiter dans un cinq ou six étages, les gars préféreront peut-être aller à Besançon, parce que là-bas, il y aura les infrastructures culturelles, médicales, il y a tout. Quitte à vivre dans un appartement, pourquoi s'entêter à rester sur un territoire où vous avez de moins en moins de services ? Cela sera la vraie question. Je me demande même si certains ne se sont pas imposés pour favoriser leur dessein urbain, mais c'est une autre histoire.

Je vous appelle donc à une grande prudence sur ce sujet, parce que cela va chauffer.

Mon propos n'est pas pour vous faire peur, c'est vraiment pour vous sensibiliser au fait que c'est le sujet fondamental des mois à venir, et à très court terme. N'oubliez pas ce que nous avons vécu à la fin des années 2000 : plus un terrain à vendre et une baisse de la population qui prenait des proportions astronomiques. Il suffit de regarder les chiffres.

M. le Maire.- Merci, mon cher Clément. C'est un dossier qui ne sera pas facile.

M. Pernot.- C'est certain.

M. le Maire.- Nous avons déjà eu quelques réunions. Il faudra également expliquer régulièrement au Conseil municipal où nous en sommes, parce que vous serez interrogés par nos concitoyens. Dites-vous bien une chose : nous travaillons pour l'intérêt général. Même pour nos concitoyens, cela va être : « Mon bout de terrain qui était constructible, le sera-t-il encore ? » Il y en a deux ou trois qui seront fortement déçus de la manœuvre, parce qu'il y en a qui savent que leur terrain est constructible pour l'instant, mais qui ne le sera peut-être plus.

À Champagnole, nous avons la chance que les décennies précédentes, nos prédécesseurs – je pense à Jean Charroppin et à André Schwartzmann – ont acheté beaucoup de terrains. En ce qui concerne le site de la cimenterie, nous ne sommes plus que quatre à avoir siégé ici à l'époque où la cimenterie a été achetée, mais je vous garantis que cela a été un sacré débat. Pourtant, nous parlions d'un million de francs à l'époque. Avec 150 000 euros, nous achetions tout le Mont-Rivel, le site après démolition en partie. Heureusement que cela a été fait à l'époque, heureusement que nous n'avons pas écouté certaines sirènes qui disaient : « Vous vous rendez compte ? Il faut donner un million de francs, soit 150 000 euros », à des gens qui licencient, peut-être, mais nous avons acheté. Heureusement, parce que tout le développement de la zone industrielle, voire les parties commerciales qui ont été achetées par la Commune, c'était le site de la cimenterie. Nous avons également acheté je ne sais combien de centaines d'hectares de bois du Mont-Rivel. Celui-là ne nous rapporte pas grand-chose, mais au moins, il appartient à la Commune.

Je vous garantis que cela n'a pas été unanime au niveau du Conseil municipal, il y en a deux ou trois qui chantaient, mais nous avons tenu bon et heureusement pour nous. Cela nous a permis d'avoir du foncier, parce que le foncier, c'est le plus important, comme nous en avons parlé tout à l'heure avec Clément. Si nous avons pu continuer à développer Champagnole, c'est parce que nous avions du foncier. Lorsque nous sommes à la tête d'une Collectivité, nous ne raisonnons pas à court terme, nous raisonnons à moyen terme, voire parfois à long terme. Nous achetons des parcelles parce qu'il y en aura besoin un jour, même si nous ignorons quand. C'est ainsi qu'il faut agir et nous pouvons remercier nos prédécesseurs, que j'ai cités tout à l'heure, pour ce qu'ils ont acheté.

Y a-t-il des questions sur ce PLUi, PADD ?

M. Poux.- Je voudrais rebondir sur le propos de Clément. Il a raison quand il dit que le développement économique de la Ville est présent, mais maintenant, il faut loger les gens. Du haut de mes 28 ans, une question me préoccupe sur Champagnole, puisque le marché de l'immobilier devient assez compliqué. Nous parlions tout à l'heure des logements Airbnb, il y en a de plus en plus sur Champagnole. Je regardais sur l'application, et en période estivale, environ une quinzaine ou une vingtaine de logements sont proposés en Airbnb. Forcément, l'avantage est que cela fait du logement touristique, les propriétaires de ces biens récupèrent beaucoup de bénéfices avec ces locations, mais il ne faut pas oublier qu'en faisant cela, nous enlevons de l'immobilier pour les jeunes qui souhaitent s'installer à Champagnole. Tout cela fait monter le prix de la location à Champagnole. Aujourd'hui, les gens qui n'ont pas de salaires très aisés ne peuvent malheureusement plus vivre à Champagnole et sont obligés de se tourner vers les communes aux alentours.

La question se pose également pour les maisons. Lorsque nous voyons le prix de l'immobilier et des maisons à Champagnole, nous sommes à 400 000, 450 000, voire 500 000 euros pour une maison. Qui peut se permettre d'acheter une maison à ces prix aujourd'hui à Champagnole si nous ne sommes pas frontaliers ? Je me demande s'il n'y a pas quelque chose à

faire au niveau de la Ville, quelque chose à cadrer, notamment sur les Airbnb, pour pouvoir offrir la possibilité à tout le monde de loger à Champagnole. Sans quoi, je pense que nous perdrons effectivement des habitants.

M. le Maire.- Je peux répondre, il y a des questions intéressantes. En ce qui concerne Airbnb, j'en ai déjà parlé avec un ami hôtelier, j'ai demandé à ce que nous recoupons le fichier, parce que théoriquement, les gens qui sont en Airbnb doivent se déclarer en mairie, mais je ne suis pas convaincu que tout le monde l'ait fait. Ensuite, ils doivent payer la taxe de séjour à la Communauté de Communes, ils doivent être déclarés à la Communauté de Communes, et je ne suis pas non plus convaincu que tout le monde l'ait fait.

Ils ont un point de faiblesse qui est internet. J'ai donc demandé à ce que le fichier de la Communauté de Communes soit recoupé et que quelqu'un s'occupe de vérifier les publications sur internet de propositions de Airbnb. Nous pourrions ainsi faire un état des lieux, parce que tu me parles de 20, mais j'ai entendu parler de 80, de 60. En tant que Maire, je ne sais pas. En tant que Président, le sais-tu ? Tu ne le sais pas non plus.

M. Pernot.- Tout ce que je sais, c'est que depuis que les opérateurs financent, la taxe de séjour a augmenté de manière considérable à la Communauté de Communes, puisque c'était + 70 000.

M. le Maire.- Parlons-nous bien de la taxe de séjour ?

M. Pernot.- Oui, de la taxe de séjour uniquement. Dans les assemblées nationales se pose actuellement la question de la fiscalité que cela entraîne, parce qu'il y a une fiscalité avantageuse et bon nombre de maires de villes moyennes ou de grandes villes sont montés au créneau, se plaignant que les appartements de centre-ville deviennent des appartements touristiques. Ainsi, les députés et sénateurs sont en train de pondre un texte très contraignant pour les propriétaires, c'est-à-dire que *grosso modo*, il n'y a plus d'avantages fiscaux. Le Maire des Rousses s'est élevé contre cela, ainsi que la commune de Clairvaux-les-Lacs.

M. le Maire.- Sur la difficulté de se loger à Champagnole, nous avons un projet avec Clément. Il faudra que nous en reparlions avant qu'il ne quitte certaines instances.

Je me penche également sur les maisons. J'ai demandé à notre grand argentier, Pascal Tissot, de se pencher sur la question des maisons vides à Champagnole. Lorsque je tire les stores du bureau d'à côté et que je vois ces volets fermés, franchement, cela me « gonfle ». Je connais des maisons, et de belles maisons qui sont inhabitées, les gens sont morts. Les enfants habitent à Dijon, j'en connais un qui habite à Dijon, ses parents sont morts et la maison est fermée, il n'y a personne dedans. Il y a des moyens pour cela. J'ai donc demandé à notre comptable de se pencher là-dessus pour savoir ce que nous pouvions faire.

Prenons la maison en face avec Groupama au rez-de-chaussée, voyez-vous les volets ouverts ? C'est un taudis maintenant, ce sont devenus des taudis ! Prenez la maison située entre la rue du Pavé et la rue de la Chapelle, qui appartenait à un vieux monsieur, qui doit d'ailleurs être hospitalisé : c'est vide ! Cette maison est énorme. Et il y en a d'autres, regardez les volets fermés dans la Grande rue ? Quoi qu'il y en ait de moins en moins, mais c'est le phénomène Airbnb, les volets qui se rouvrent dans la Grande rue.

M. Poux.- Le problème du Airbnb, c'est que cela fait beaucoup de logements touristiques, donc il y a moins d'offres de location permanente, ce qui fait que les prix gonflent. Quand nous voyons le prix de location d'un petit appartement, qui peut se payer cela à Champagnole aujourd'hui ?

M. le Maire.- Champagnole, c'est encore de la petite bière par rapport à Biarritz ou Bayonne ! Comme l'a dit Clément, il y a eu des lois très avantageuses pour des gens qui ont fait cela et c'est vrai qu'ils sont partis vers une solution de facilité. Nous sommes encore en France, il faut qu'il y ait des lois qui soient changées pour pénaliser ces gens. Nous ne sommes pas au fin fond de l'URSS, il y a tout de même une certaine liberté en France.

En revanche, on fait tout pour la construction d'immeubles, et franchement, cela n'est pas de notre ressort. Nous, nous continuons à faire de la parcelle, nous allons continuer à vendre des parcelles de terrain afin que les gens puissent bâtir. Sur le petit parc, avons-nous l'autorisation de défricher ? Oui. Par contre, il va falloir que nous défrichions, mais après, nous avons encore le droit aux fouilles préventives, et je vous garantis que nous perdons un an. Il y a 20 parcelles et quelques, nous avons une idée pour en refaire sept ou huit très rapidement, nous avons trouvé un terrain avec Flavien et j'espère en récupérer encore quelques-uns. Nous faisons donc tout pour proposer de la parcelle, sachant qu'il faut que nous arrivions à statuer sur ce problème de l'ancien hôpital, pour savoir à qui appartient réellement ce terrain. Pour moi, il appartient à la Ville, mais l'hôpital le revendique également. C'est un site à reconquérir pour y faire du logement, c'est immense. Il y a encore le site de l'ancien foyer de la gare, il y a un projet dessus pour de petits logements, justement pour les jeunes qui veulent venir travailler chez nous, pour qu'ils trouvent tout de suite un pied à terre. Nous y pensons, mais cela ne se fait pas du jour au lendemain. Un investisseur peut le faire du jour au lendemain, mais pas nous. Il faut penser aux jeunes qui veulent travailler chez nous, pour qu'ils trouvent tout de suite un petit logement. Il faut également penser aux familles qui veulent venir, mais encore à ceux qui veulent bâtir. Il faut penser aux anciens des Rousses, par exemple, qui vendent leur maison et qui veulent venir habiter Champagnole, parce qu'ils habitent à Champagnole au-dessus du brouillard et en dessous de la neige, situation idéale. Cela existe aussi. Nous devons fournir à tous ces types de population.

En revanche, ce qu'ils ont oublié dans le ZAN, ce sont les dizaines de milliers d'emplois qui doivent être créés sur la Suisse dans les prochaines décennies, sachant que le Haut-Jura et le Haut-Doubs sont complètement saturés. C'est fini là-bas, la construction est quasiment terminée. Je n'ai rien contre certaines communes, mais vous connaissez tous Bief-du-Fourg ? Je ne critique pas du tout Bief-du-Fourg, mais dès que se fait un petit lotissement... Je rappelle qu'ils ont fait un lotissement de cinq parcelles, ils vendaient le terrain plus de 100 euros le mètre carré à Bief-du-Fourg. Il y a 15 ans en arrière, qui serait allé à Bief-du-Fourg, mis à part le fils d'un agriculteur du coin ? Maintenant, les gens se battent pour acheter, parce qu'ils sont chassés de la région pontissalienne, donc ils arrivent chez nous, parce qu'au niveau du PLUi, Bief-du-Fourg, c'est chez nous, c'est notre territoire. Il y a une énorme pression là-bas, donc le moindre petit bout de champ, c'est du comté ! C'est une situation qui sera extrêmement compliquée au niveau du PLUi.

Si nous ne pouvons pas bâtir à cause du comté sur les communes rurales alentour, il va bien falloir que les gens viennent habiter sur Champagnole, il faut bien qu'ils habitent quelque part. Je vous garantis que ce ne sera pas simple.

Mme Bailly.- Cela veut dire que les personnes qui sont là-haut, les gens qui travaillent en Suisse, vont avoir encore plus de pouvoir.

M. Poux.- Et ces gens risquent malheureusement de nous chasser.

M. le Maire.- Non, nous y veillerons. C'est aussi pour cela que nous maintiendrons des tarifs de parcelle tout à fait abordables. Nous n'allons pas nous laisser appeler par des sirènes de 100 euros le mètre carré et compagnie. À Champagnole, nous sommes entre 30 et 50 euros, 50 euros étant peut-être un bon équilibre. Je ne veux pas du tout faire de la surenchère pour que les locaux puissent bâtir. La petite maison, cela me suffit ! Je ne suis pas du tout dans l'optique,

comme dans certaines communes, où cela s'envole, du côté de Pontarlier, à 300, 400 ou 500 euros le mètre carré. Pas la maison, le terrain ! C'est de la folie pure. Je ne suis pas du tout dans cette optique. Restons raisonnables pour pouvoir travailler avec les gens du coin.

Avez-vous d'autres questions ? (*Néant*)

Il est donc demandé au Conseil municipal de prendre acte de la présentation du PADD du territoire de la Communauté de Communes Champagnole Nozeroy Jura. Je pense que nous avons largement débattu. Plusieurs sujets sont arrivés sur le tapis et je vous en remercie.

6. Construction d'une halle : Marchés de travaux

M. le Maire.- La ville de Champagnole a pour projet la construction d'une halle en bois local sur un parking existant au centre-ville de Champagnole. Ce bâtiment permettra d'abriter le marché hebdomadaire du samedi matin et également d'accueillir de nombreuses manifestations (concerts d'été, concours sportifs, etc.). La halle concourra ainsi à la vitalité du centre-ville de Champagnole.

Une consultation a été lancée selon la procédure adaptée pour le marché de travaux, comprenant cinq lots :

- Lot 1 - Terrassements - VRD
- Lot 2 - Gros-œuvre
- Lot 3 - Charpente bois
- Lot 4 - Couverture tuiles
- Lot 5 - Électricité

Après analyse des offres issues d'une première consultation, les entreprises retenues sont les suivantes :

<u>Désignation</u>	<u>Entreprise retenue</u>	<u>Montant HT</u>
Lot 1 - Terrassements - VRD	SAS JC BONNEFOY	68 067,90 €
Lot 2 - Gros-œuvre	GCBAT	29 177,02 €
Lot 3 - Charpente bois	CUNIN SAS CONTREXEVILLE	626 491,00 €

Aucune offre n'a été reçue pour le lot 4 « couverture tuile » et le lot 5 « électricité ». Ces deux lots sont donc déclarés infructueux.

Une nouvelle consultation a été lancée selon la procédure adaptée pour le lot 4, dont les éléments techniques ont été modifiés.

Deux offres irrégulières ont été reçues dans le cadre de cette consultation, le lot a donc été déclaré infructueux.

Sans modification des pièces du marché, il est possible de recourir à un marché sans publicité ni mise en concurrence pour consulter une ou plusieurs entreprises.

La Collectivité a donc consulté l'une des entreprises ayant remis une offre irrégulière afin de recevoir une offre valide pour ce lot 4 « couverture métallique ».

L'offre retenue pour ce lot est donc la suivante :

<u>Désignation</u>	<u>Entreprise retenue</u>	<u>Montant HT</u>
Lot 4 - Couverture métallique	SARL ROMAIN PIERRE COUVERTURE	226 385,39 €

Enfin, pour le lot 5 « électricité », aucune offre n'ayant été remise lors de la consultation initiale, il a été décidé de recourir à un marché sans publicité ni mise en concurrence puisque les pièces du marché n'ont fait l'objet d'aucune modification.

L'offre retenue pour le lot 5 est donc la suivante :

<u>Désignation</u>	<u>Entreprise retenue</u>	<u>Montant HT</u>
Lot 5 - Électricité	PERRARD ELECTRICITE	30 448,21 €

Les offres retenues pour le marché de travaux de construction d'une halle sont donc les suivantes :

<u>Désignation</u>	<u>Entreprise retenue</u>	<u>Montant HT</u>
Lot 1 - Terrassements - VRD	SAS JC BONNEFOY	68 067,90 €
Lot 2 - Gros-œuvre	GCBAT	29 177,02 €
Lot 3 - Charpente bois	CUNIN SAS CONTREXEVILLE	626 491,00 €
Lot 4 - Couverture métallique	SARL ROMAIN PIERRE COUVERTURE	226 385,39 €
Lot 5 - Électricité	PERRARD ELECTRICITE	30 448,21 €
TOTAL		980 569,52 €

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver ces travaux ainsi que les entreprises retenues et d'autoriser le Maire à signer les marchés avec les entreprises retenues ainsi que toutes les pièces nécessaires.

Je vous rappelle que pour le lot principal, c'est-à-dire le lot attribué à la société Cunin de Contrexéville, de 626 000 euros, nous avons limité au maximum le lamellé-collé. Dans le marché, nous exigeons du bois local, l'entreprise en est bien informée. C'était une exigence forte de bois local, voire de bois de l'AOC Bois du Jura. Des scieries sont tout à fait aptes à proposer ce bois et l'entreprise est donc bien consciente qu'elle ne va pas nous amener du bois des Vosges, hormis le

lamellé-collé, mais je n'en fais pas du tout une affaire. Nous serons donc bien en construction en bois local et je vous garantis que j'y veillerai.

Y a-t-il des questions ?

M. Grenier.- Pourquoi voulez-vous limiter le lamellé-collé ?

M. le Maire.- Parce que je veux le maximum de bois local. Nous avons 800 hectares de forêt sur la commune de Champagnole. Toutes les communes de notre Communauté de Communes sont des communes forestières, donc je nous vois mal amener du bois des Vosges, voire même de Pologne ou du nord de l'Europe pour construire une halle en bois à Champagnole.

M. Grenier.- Le lamellé-collé, cela se fait aussi dans le Jura, il y a même un grand spécialiste.

M. le Maire.- Oui, mais il n'a pas répondu. C'est pour cela que je vous dis que je ne me bats pas sur le lamellé-collé, sachant que ce n'est pas du tout le principal de la construction, ce sont les grosses poutres porteuses, qui doivent forcément avoir une certaine résistance. Cela ne peut soi-disant passer qu'en lamellé-collé, ce sont les savants du bureau d'études qui le disent. Il n'empêche que je connais une halle du côté de Dijon, qui est du XIIIe siècle, je vous garantis qu'il n'y a pas de lamellé-collé et elle est pas mal.

Au bureau d'études, on a tenté de nous faire croire que nous ne pouvions pas avoir de pièce en bois de plus de 4 mètres de long parce que les grumes n'existaient plus. Or, je vois passer des camions de grumes tous les jours à Champagnole.

Y a-t-il d'autres questions sur ces marchés ? *(Néant)*

Y a-t-il des votes contre, des abstentions ? Merci beaucoup.

7. Construction d'une halle : Plan de financement et demande de subventions

M. le Maire.- La ville de Champagnole a pour projet la construction d'une halle en bois local sur un parking existant au centre-ville de Champagnole. Ce bâtiment permettra d'abriter le marché hebdomadaire du samedi matin et également d'accueillir de nombreuses manifestations (concerts d'été, concours sportifs, etc.). La halle concourra ainsi à la vitalité du centre-ville de Champagnole.

La volonté de la Commune est de favoriser l'utilisation de bois local (AOC du Jura) pour la construction de cette halle.

Ainsi, ce projet s'inscrit dans le dispositif de la région Bourgogne Franche-Comté « Soutien à la construction publique en bois local ». Il est donc proposé de solliciter une aide dans le cadre de ce dispositif pour la construction de la halle.

Pour rappel, une subvention DETR, ainsi qu'une aide du Département, ont déjà été sollicitées pour ce projet.

Le plan de financement prévisionnel est donc le suivant :

Dépenses

<u>Intitulé</u>	<u>Montant HT</u>
Lot 1- Terrassements VRD	68 067,90 €
Lot 2 – Gros-œuvre	29 177,02 €
Lot 3 – Charpente bois	626 491,00 €
Lot 4 – Couverture métallique	226 385,39 €
Lot 5 – Electricité	30 448,21 €
TOTAL	980 569,52 €

Recettes

<u>Financier</u>	<u>Montant</u>	<u>Taux</u>
État – DETR	294 171,00 €	30 %
Région Bourgogne Franche-Comté	49 724,70 €	5 %
Département du Jura	196 113,90 €	20 %
Autofinancement Ville de Champagnole	440 559,92 €	45 %
TOTAL	980 569,52 €	100 %

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver le plan de financement présenté (dont l'autofinancement et son éventuelle majoration) et de solliciter la subvention dans le cadre du dispositif « Soutien à la construction publique en bois local » de la région Bourgogne Franche-Comté. Vous voudrez bien autoriser le Maire à effectuer toutes les démarches et signer tous documents nécessaires.

Mon cher Clément, lorsqu'il y a eu l'approbation du DETR, nous avons bien eu 30 ?

M. Pernot.- Oui. Il y aura peut-être un petit bonus lié au fait que nous prenons une orientation Bois du Jura. Comme il y a des projets qui ne se font pas et que le Préfet envoie de l'argent, il a mis en avant le fait qu'un pourcentage supplémentaire pourrait être affecté sur le projet champagnolais, mais ce ne sera que du bonus.

M. le Maire.- Tout à fait.

M. Pernot.- En revanche, les 30 % que tu as sollicités ont été...

M. le Maire.- Nous avons sollicité 40 %, mais Madame la sous-préfète m'a appelé et m'a dit : « Écoutez, je vais vous poser une question. Si vous n'avez pas 40 %, parce que je suis embêtée, je ne pourrai très certainement vous mettre que 30 %. Avez-vous à construire ou pas ? C'est un projet qui me tient à cœur, donc cela m'embêterait qu'il ne voie pas le jour si vous n'avez pas suffisamment. » J'ai été honnête avec elle, je lui ai dit : « Écoutez, si nous avons 30 %, c'est bien, mais si nous avons 40 %, c'est mieux, mais ce ne sont pas ces 10 % qui vont nous faire acter que nous réalisons ou pas. Par contre, si nous n'avions rien, cela poserait d'autres questions. »

Nous demandons également 5 % à la Région de Bourgogne Franche-Comté sur un financement de soutien à la construction publique en bois local.

M. Tissot.- Même difficilement, nous l'aurons, parce que nos critères sont sur AOC Bois du Jura. Il y a une commune dans le Doubs où cela avoisine 2 millions et ils ont récupéré 250 000 euros – je lui ai fait répéter deux fois – par ce même biais dont tu as parlé. Je pense donc que nous sommes à même de récupérer 50 000.

M. le Maire.- Nous demandons 49 724 euros. Nous demandons également 20 % au département du Jura, Monsieur le Président. J'espère que nous aurons ces 196 113 euros. Il restera donc un autofinancement de la Ville de 45 %, soit 440 559 euros. J'espère que nous aurons ce plan de financement, qui est intéressant. Ce n'est pas tous les jours que nous avons des subventions.

Les 30 % sont assurés, je compte sur les 20 % du Département et les 5 % de la Région, voire même un peu plus du Département, sait-on jamais. C'est pour cela que je tiens absolument à ce que nous ayons une majorité de bois local, puisqu'il y a quand même un intérêt financier. Même si cela nous coûtera à peine plus cher que des bois venant de Pologne ou je ne sais où, cela peut rapporter gros et cela fait travailler les entreprises locales.

M. Tissot.- Par rapport à la réunion de cet après-midi, ils attendent aussi parce que ce serait aussi une vitrine du Jura.

M. le Maire.- Voilà, là aussi bois du Jura. Une des scieries qui mène l'action est la scierie Grandpierre, scierie champagnolaise. C'est pour cela, c'est important.

Je vous demande donc d'approuver le plan de financement. J'ai bien assuré à Madame la sous-préfète que nous allons construire cette halle, je ne vais pas dire coûte que coûte, parce que c'est une expression qui était utilisée...

M. Pernot.- Oh là, 3 000 milliards de déficit !

(Rires)

M. le Maire.- Voilà, mais que nous allons bien réaliser cette halle.

Y a-t-il des questions sur le plan de financement ? *(Néant)*

Y a-t-il des votes contre, des abstentions ? Je vous remercie.

8. Vente d'un véhicule

M. le Maire.- Régulièrement, divers mobiliers et véhicules sont vendus aux enchères sur des plateformes numériques.

Le Maire dispose d'une délégation du Conseil municipal pour « décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ».

Une vente s'est terminée le 25 mars 2024 concernant un véhicule utilitaire mis à prix à un montant de 2 000 euros. La vente a été conclue pour un montant de 5 866 euros par la société d'Haenens.

Ce montant étant supérieur à celui consenti par la délibération, il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver cette vente dans les conditions énoncées ci-dessus et autoriser le Maire à signer toutes les pièces nécessaires.

Je ne sais pas d'où est la société d'Haenens ? Du Loiret. Bon, nous prenons même l'argent des gens du Loiret ! Il s'agit donc d'un joli petit camion, mais qui est vraiment au bout, il ne passe plus le contrôle technique.

Avez-vous des questions ? (*Néant*)

Y a-t-il des votes contre, des abstentions ? Merci.

9. Convention avec ENEDIS

M. le Maire.- Dans le cadre de l'alimentation électrique du parking du Crassier, les travaux envisagés doivent emprunter des parcelles de la commune de Champagnole.

Il est nécessaire de signer deux conventions avec ENEDIS pour autoriser le passage de canalisations souterraines sur l'emprise des parcelles :

- Convention pour autorisation de passage pour l'extension du réseau électrique le long de la rue de l'Égalité (parcelle AE n° 76) ;
- Convention pour autorisation de passage pour la création d'une alimentation électrique le long de la rue du Martelage (parcelles AE n° 279, 235, 237 et 231).

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver l'établissement de ces conventions de servitudes avec ENEDIS. Vous voudrez bien autoriser le Maire à signer toutes les pièces nécessaires.

ENEDIS nous demande toujours des autorisations de passage. Nous leur demandons d'alimenter, mais ils nous demandent l'autorisation de passer ! C'est surprenant, mais c'est ainsi.

Il s'agit de la rue de l'Égalité en face de la Maison de Santé.

Mme Rigoulet.- N'y avait-il pas Véolia ?

M. le Maire.- C'était encore en dessous, l'Ozone. Là c'était le dispensaire.

Il s'agit donc d'une autorisation de passage. C'est une parcelle privée : elle n'est pas à nous, nous l'avons vendue à la Communauté de Communes.

M. Delfau.- Ils prennent le domaine public.

M. le Maire.- D'accord.

M. Pernot.- As-tu vu avec les projets d'implantation futurs ?

M. Delfau.- Nous sommes sur le domaine public, de toute façon.

M. le Maire.- D'autres parcelles sont concernées, situées vers la Limonade. Il s'agit de la parcelle 279, derrière les aciéries, rue Sœur Hélène, ainsi que les parcelles 235, 237 et 231. Elles sont toutes dans la zone de la Limonade Elixia.

Il n'y a pas de problème ? (*Néant*)

Y a-t-il des votes contre, des abstentions ? Merci.

10. Éclairage public : Demande de subvention au SIDEC

M. le Maire.- Nous délibérons tous les ans en ce sens.

Une subvention peut être allouée par le SIDEC aux communes urbaines à hauteur de 20 % du montant des travaux d'éclairage public réalisés au cours de l'année 2024.

Cette subvention est néanmoins plafonnée. Pour Champagnole, le montant maximum de la subvention est de 6 665 euros.

Une convention fixe les conditions d'attribution de cette subvention. Le versement s'effectuera en fin d'année sur la base de la justification des factures acquittées.

Il est demandé au Conseil municipal de solliciter une subvention de 20 % du SIDEC dans le cadre du programme d'éclairage public, d'approuver la convention correspondante et d'autoriser le Maire à signer tous les documents nécessaires.

Nous ferons nettement plus que cette part de 20 % du SIDEC, mais c'est le plafond.

Avez-vous des questions ? (*Néant*)

Y a-t-il des votes contre, des abstentions ? Merci.

NEUVIÈME COMMISSION : FINANCES

11. Approbation des sept Comptes Financiers Uniques 2023

M. Tissot.- Suite à l'examen par la commission des Finances en date du 9 avril dernier, le Conseil municipal est invité à délibérer et approuver les sept comptes financiers uniques 2023 (budget général, budget eau potable, régie municipale de production d'électricité, restaurant municipal, Champa-Immo, lotissements communaux « le Grand Parc », « Sur Valières »), au vu des documents établis, et conformément aux résultats figurant sur le tableau ci-joint.

Nous avons un peu innové sur la présentation. Vous avez en rouge le résumé de la page, mais cela n'empêche pas de poser des questions si nécessaire.

L'excédent de clôture conséquent que vous voyez (1 733 857) est dû au décalage des investissements en 2023 sur 2024, avec la cité Javel que nous avons vue il n'y a pas longtemps. Cela ne doit pas occulter une diminution de 200 000 euros du résultat de fonctionnement. La baisse est notre marge d'autofinancement, ce qui rend la situation financière de la Commune préoccupante.

L'investissement annuel moyen est de 2 millions d'euros. Quand il y a de gros pics, comme en 2015, c'est par exemple la Plaine de Jeux.

Vous avez le détail des dépenses d'équipements réalisées en 2023. C'est assez faible, mais c'est normal, puisque lié au décalage des investissements 2023. Notre ratio de dépenses d'équipement brut pour la population est conforme, autour de 208.

Nous avons surveillé les choses importantes qui ont été achetées : une parcelle forestière, des abris de jardin, le remplacement de projecteurs pour le complexe sportif, l'aménagement du pumtrack, la toiture du bâtiment de la bibliothèque, les rénovations des rues Foch et Berthod, les travaux d'aménagement de la rue d'Ain, l'aménagement d'une réserve d'eau pluviale dans un ancien château d'eau. Vous avez d'autres choses en détail. Le total des dépenses s'élève à 2 861 270 euros.

En ce qui concerne les recettes d'investissement, il faut surtout signaler et remercier le fait que beaucoup de subventions aient été versées en 2023 grâce à la DST Relance. Merci donc aux trois financeurs : le Département, la Communauté de Communes et la Ville. Cela nous a permis de faire beaucoup de choses. S'il n'y avait pas eu cette DST Relance, vous imaginez un peu tout ce que nous aurions pu faire par nous-mêmes.

Il n'y a pas eu d'emprunt en 2023, il n'y en avait pas nécessité, beaucoup de choses avaient été décalées.

M. le Maire.- C'est vrai que nous avons profité de la DST Relance pour faire beaucoup de petits travaux. Nous étions limités à 100 000 euros. Nous n'avons pas fait des choses extraordinaires, nous n'avons pas fait de gros chantiers, mais nous avons profité de cette DST Relance pour faire des petits chantiers : nous avons refait la couverture de la bibliothèque, qui fuyait, nous avons refait la couverture de l'ancienne gare du tram, le Pumtrack. Nous nous sommes limités à beaucoup de chantiers, tous les chantiers en dessous de 100 000 euros, afin de pouvoir bénéficier de subventions qui allaient de 66 à 75 %. C'était très important. Nous avons donc limité nos investissements à de petites opérations, nous avons fait énormément de petites opérations, qui ont fait que nous avons eu énormément de subventions.

M. Tissot.- Vous avez ensuite la répartition des dépenses de fonctionnement par fonction, mais il n'y a rien de particulier, c'est sur les mêmes bases que les années précédentes.

Il faut retenir que l'augmentation des dépenses est due pour moitié aux charges générales et pour moitié aux dépenses de personnel. Nous avons également remarqué une augmentation sur le traitement des déchets, les reprises de concession cimetière. En revanche, le montant des animations nous a alertés, il faut que nous calmions un peu, parce que c'est tout de même + 40 000 euros par rapport à ce que nous avions prévu. Nous sommes donc dans une position financière un peu délicate, il faudra revoir la copie et s'adapter.

Je ne vous parle pas des prestations annexes, nous les verrons tout à l'heure, tout comme l'électricité et le gaz. Principalement, il faut retenir les dépenses de personnel suite à l'augmentation du point d'indice et la prime de pouvoir d'achat. Nous le verrons tout à l'heure, pour que vous compreniez pourquoi nous nous inquiétons un peu.

L'achat de fourniture d'énergie est augmentation de 82 000 euros. Il y a l'augmentation de l'électricité et la diminution du gaz.

M. le Maire.- Heureusement que nous avons pris des mesures, sans quoi cela n'aurait pas été 82 000 euros, je vous le garantis, nous aurions parlé de centaines de milliers d'euros.

M. Tissot.- Je reviens sur le personnel. En 2021, nous étions à 4,6 millions, contre

4,9 millions en 2022. Nous passons désormais pratiquement à 5,2 millions, ce qui est inquiétant pour l'équilibre des prochains budgets.

M. le Maire.- D'où l'obligation de trouver des recettes nouvelles, nous n'avons pas le choix, mais autres que l'augmentation de l'impôt, parce que je suis toujours contre l'augmentation de l'impôt. Désormais, seuls les propriétaires payent.

M. Tissot.- Après les efforts importants engagés par le Maire en 2015 et suite à la baisse des dotations, nous avons pris des mesures fortes. Nous avons eu de la chance de rester sur un plateau jusqu'en 2021. Depuis, une forte poussée inflationniste a rebattu les cartes, comme je viens de l'expliquer.

Les 840 000 euros de dépenses supplémentaires n'ont pas été compensés par l'augmentation des recettes fiscales : nous avons 840 000 d'un côté et 565 000 de l'autre. Il faudra donc trouver de petites économies à court terme et des recettes complémentaires.

M. Pernot.- Cela pose également un souci par rapport au foncier. S'il n'y a plus de foncier et que nous ne pouvons pas accueillir de nouveaux habitants, il faut oublier la taxe foncière. Résultat, tu es dans un système qui s'engorge.

M. Tissot.- Tout à fait. Tout repose sur la taxe foncière, donc sur les propriétaires, ce qui est aussi un vrai problème.

Je fais un petit aparté. L'État cherche partout 20 milliards, mais ils sont faciles à trouver ; tu remets la taxe d'habitation, tu l'appelles taxe communale et le jeu est fait.

M. Tissot.- En ce qui concerne l'évolution de l'annuité de la dette, la volonté de la Municipalité était de limiter l'emprunt à 500 000 euros depuis 2015, ce qui nous a permis de maîtriser notre endettement, de réduire fortement ces charges d'emprunt. Cela prouve que la maîtrise de l'annuité peut garantir notre financement suffisant.

Il y a néanmoins un point positif : notre ratio d'endettement est tout de même satisfaisant. En 2022, il était à 869 et nous passons à 781. Dans les communes de 5 000 à 10 000 habitants, 780, c'est plutôt favorable. En 2022, nous avons 5,4 ans et nous n'avons désormais plus que 4 ans, donc nous sommes plutôt bien.

M. le Maire.- Ce sont des ratios. L'État continue à vouloir nous comparer dans des strates de population, mais cela ne veut plus rien dire, parce que tout dépend de ce qui a été transféré aux intercommunalités. Ceux qui ont transféré les voiries, le scolaire, le périscolaire, ont des intercommunalités pauvres, mais par contre les communes sont riches, puisqu'elles n'ont plus de dépenses. Ainsi, continuer à vouloir nous comparer, cela ne tient pas debout. Depuis le départ, nous savions que les intercommunalités n'avaient pas les mêmes compétences, donc c'est inutile de vouloir les comparer. Nous continuons à comparer les communes, mais cela ne veut plus rien dire.

M. Tissot.- Par contre, le ratio d'endettement de quatre ans est important.

M. le Maire.- Oui, il est important. Cela signifie que nous effaçons notre dette en quatre ans.

M. Tissot.- Cela veut dire que nous sommes tout en bas de l'échelle.

M. le Maire.- Par contre, il y a quelque chose que nous ne pouvons plus comparer. Avant,

nous comparions ce que nous appelons le chapitre 012, le personnel, pour voir combien représente le personnel sur la totalité du fonctionnement. Néanmoins, en raison des ordures ménagères mathématiquement, notre budget de fonctionnement a diminué, mais le pourcentage du chapitre 012 va passer au-dessus des 50 %. Oui, mais par rapport à quoi. Il faut tenir compte de ces facteurs.

M. Tissot.- Passons maintenant aux recettes de fonctionnement. Nous avons tout de même eu de bonnes surprises.

M. le Maire.- Il en faut de temps en temps !

M. Tissot.- Il y a une taxe sur l'électricité. C'était basé sur les factures que payent les gens, mais comme il y a une forte augmentation sur l'électricité, une taxe doit nous revenir. C'est tellement méandreux que c'est un peu compliqué de savoir exactement.

Nous avons aussi la bonne tenue du marché immobilier. Espérons que cela dure, même si je pense que ce sera compliqué, en raison du manque de biens à vendre.

Sur les dotations, nous avons eu 58 000 euros de DGF supplémentaire (Dotation Globale de Fonctionnement). Il ne faut pas me demander pourquoi, ce sont des calculs réalisés par des savants et nous n'avons pas les compétences pour suivre leur raisonnement.

Nous avons 48 000 euros de compensation d'énergie. C'est pareil, c'était la prime du pauvre. Nous avons eu plus que prévu.

M. le Maire.- Il ne faut pas être riche !

M. Tissot.- Nous avons également 60 000 euros de subvention CAF, Champa' Loisirs. C'est un décalage, ce sont les régularisations des années précédentes.

La fiscalité est un point important, que nous avons déjà évoqué. La moitié de la fiscalité est transformée en dotation, contre 7 % auparavant. Nous sommes donc à la merci des coupes budgétaires de l'État. Elles sont prévues ou ils n'osent pas y aller, je ne sais pas ce qu'ils font, mais ils y pensent fortement. Cela doit les titiller ! J'y vais, je prends une claque ; je n'y vais pas, j'en prends deux. Je fais quoi ?

Malgré tout, le foyer fiscal augmente de 850 000 euros, sans augmentation des taux, ce qu'il ne faut pas oublier. Cela signifie que nous sommes dynamiques.

Sur les tableaux de bord, nous retrouvons un peu ce que j'ai dit : un doublement des dépenses d'électricité entre 2022 et 2023, un retour à la normale des dépenses de gaz en 2023. Comme le disait Monsieur le Maire tout à l'heure, heureusement que nous avons anticipé un programme d'économie et que les tarifs de gaz et d'électricité n'ont pas augmenté en même temps, parce que je ne sais pas ce que nous aurions fait. Nous étions alors sous la coupe du Préfet. Je plaisante !

Au niveau de l'éclairage public, au niveau d'EDF, nous nous interrogeons sur les économies d'énergie. Il y a un bout d'explication : ce n'est pas complet, parce qu'il nous manquerait soi-disant des factures. C'était très compliqué de suivre l'année dernière quand la facture devait être au mois de juin.

M. le Maire.- J'ai toujours dit que le jour où nous saurons exactement combien nous coûte l'éclairage public, parce que nous n'en savons toujours rien, nous verrons si nous pouvons

augmenter la plage d'éclairage. Je suis prêt à repasser à 11 heures si je sais combien cela va nous coûter, mais nous n'en savons rien. C'est quand même fabuleux que nous n'arrivions pas à avoir les bonnes factures, et en plus, on leur met des pénalités, parce qu'on n'a pas eu une facture ! Je vous rappelle que l'actionnaire à 100 % d'EDF est l'État qui, une fois de plus, brille... Avant, c'était 83 %, mais ils ont désormais 100 %. Ils sont bons !

M. Tissot.- Par rapport à ce que tu dis, nous avons un indice. En 2022, nous avons commencé au mois de mars, donc nous pouvons à peu près deviner que de 127 000, nous sommes passés entre 55 000 et 60 000, soit plus d'une moitié. Néanmoins, il y a eu l'augmentation d'EDF, qui est un peu plus importante. C'est un peu compliqué, mais il y a quand même un petit indice.

Sur la forêt, il y a eu un petit problème avec l'ONF, qui nous a facturés en trop. Comme vous pouvez le voir dans les diverses cotisations, il y a 97 000, il y a 30 000 euros de trop. De 51, nous sommes à 88 euros par hectare, donc environ 80 000 euros de revenu. Nous pourrions nous en féliciter, mais c'est surtout les coupes sanitaires, qui nous coûtent beaucoup et nous rapportent beaucoup moins. En 2017, pour avoir 85 euros, il faut 158 000 de vente ; en 2023, il faut 205 000.

M. le Maire.- Nous ne dépendons pas de notre forêt, et heureusement, mais dites-vous bien qu'il y a des petites communes qui dépendent ou qui dépendaient complètement de la revente de forêts, qui avaient de grandes forêts et qui souffrent désormais énormément. Pour nous, c'est gérable. Pascal, tu gères très bien cela.

M. Tissot.- J'avais dit que nous serions entre 0 et 70 euros suivant les années, donc c'est à peu près cela. En plus, nous les gérons bien, cela se passe bien avec l'ONF. Nous n'avons pas fait de coupes franches. Quand vous allez à droite et à gauche, vous avez des coupes franches, vous vous demandez ce qui est arrivé, et nous avons cette chance d'avoir beaucoup de coupes, mais de n'avoir pas fait de coupes franches. Esthétiquement, c'est tout de même plutôt sympathique.

Le camping municipal se porte bien, tout va bien. Nous ne pouvons que nous féliciter de l'option que nous avons prise il y a quelques années, il ne fait que progresser. Il est bien géré, donc tout va bien, il nous rapporte de plus en plus.

M. le Maire.- Le chiffre d'affaires du camping à 512 000, ce n'est pas ce que nous gagnons.

(Rires)

Vous avez aussi les recettes de l'Oppidum. En 2021, il y avait le Covid, nous voyons bien que ce n'est pas normal.

Nous retrouvons la fameuse taxe communale d'électricité, qui a explosé. Les droits de mutation ne sont pas mal.

La conclusion de tout cela, comme je l'ai déjà dit, est que notre résultat de fonctionnement a diminué de 200 000 euros par rapport aux deux années précédentes, mais il aurait plutôt fallu qu'il augmente de ce montant, que nous retrouvions une CAF d'au moins 500 000 euros dès l'année prochaine, afin de pouvoir garantir l'équilibre. Ce n'est donc pas du plus réjouissant, mais il vaut mieux le dire.

En ce qui concerne l'eau potable, aucune opération n'a été réalisée en 2023, donc nous avons un excédent de 166 000 euros que nous reportons en 2024 pour financer les nouvelles tranches de travaux. Ce que nous gagnons, nous le dépensons en investissement, ce que je trouve

très sain.

Nous avons eu un petit souci sur la régie de production d'électricité, avec le dégrilleur qui est tombé en panne et qu'il a fallu réparer. En plus, nous avons eu un printemps sec donc nous avons été pénalisés deux fois. Nous avons 50 000 euros de recettes en moins, mais cela reste positif. C'est très compliqué avec la régie hydraulique aujourd'hui, dans la mesure où nous avons des normes de plus en plus contraignantes.

M. le Maire.- Nous aurons de gros investissements à faire. Il faudra refaire complètement la passe à poissons, parce que la passe à poissons de jadis, les truites ont moins d'énergie donc ils n'arrivent plus à monter.

M. Tissot.- Nous n'arrivons plus à comprendre.

M. le Maire.- Nous n'arrivons plus à comprendre, il y a des conditions environnementales qui sont telles que... Ce seront des centaines de milliers d'euros qui seront à mettre dedans. Cela ne fait rien, il faudra le faire si nous voulons avoir l'autorisation à nouveau, parce que notre autorisation s'arrête en 2030. D'ici 2030, il faudra donc que nous ayons refait la passe à poissons. Cela planche également sur un complément de turbine, parce qu'il y a plusieurs chambres d'eau dedans, donc il faut voir si nous pouvons également augmenter notre production. Nous développerons plus tard lorsque nous avons davantage avancé, mais un travail est réalisé en ce sens.

Mme Filippi.- C'est ce que nous disions, nous avons pris un cabinet.

M. le Maire.- Nous vous expliquerons tout cela lorsque nous aurons davantage avancé sur le dossier.

M. Tissot.- En ce qui concerne le restaurant municipal, il y a une forte augmentation des repas servis au self, une stabilité des repas scolaires. Il y a une augmentation des recettes, mais elle est insuffisante pour équilibrer le budget. Aujourd'hui, nous nous retrouvons à 110 000 euros que nous sommes obligés de verser en subvention d'équilibre pour couvrir le restaurant municipal. Malgré tout, nous ne pouvons que nous féliciter de la bonne marche de ce restaurant. C'est un peu contradictoire, mais si le restaurant municipal marchait moyennement, ce n'est pas 110 000 euros que vous auriez ici, mais peut-être 250 000 euros.

M. le Maire.- Ce n'est pas le self qui coûte de l'argent, il rapporte, mais ce sont les repas scolaires. Néanmoins, c'est un choix, cela permettant que tous les enfants de Champagnole puissent manger à la cantine pour quelques euros. Cela coûte de l'argent aux Champagnolais, oui, mais nous sommes bien contents que les enfants puissent manger à leur faim le midi et pour pas cher, et c'est bon.

M. Tissot.- En ce qui concerne Champa-Immo, nous vous avons remis les appartements-maisons que nous avons en location. Ce budget est plutôt sympathique, nous ne faisons que progresser. Nous avons atteint un rythme de croisière et quelques possibilités financières pour envisager de nouveaux projets.

M. le Maire.- Bien. Il y aura bientôt de quoi construire une maison !

M. Tissot.- En ce qui concerne le lotissement du Grand Parc, nous allons affecter l'excédent 2023 à l'achat d'un terrain au budget principal pour la viabilisation d'une nouvelle tranche de lotissements. Ce que nous avons mis dans le budget annexe, nous le rentrons dans le budget général.

Enfin, Sur Valières, le déficit de clôture de lotissement sera financé par une subvention d'équilibre du budget principal. Il faudrait tout de même que lorsque nous faisons des investissements, nous soyons au moins à zéro.

M. le Maire.- Je peux vous expliquer. Nous avons prévu une grande parcelle à l'investissement, mais qui n'a pas pris preneur. Notre équilibre était fait là-dessus et nous n'avons pas eu preneur. Il s'agissait d'une parcelle de 5 300 m², que nous avons redivisée, donc cela nous a refait des travaux en plus, et d'une parcelle regroupée en quatre parcelles, que nous avons revendue, donc il a fallu viabiliser, ce qui a engendré des frais supplémentaires. Néanmoins, il ne faut pas s'affoler avec cela. 185 000 euros de déficit. Sur Valières, quasiment 70 maisons se sont construites, sachant qu'une maison rapporte à peu près 1 000 euros de taxe foncière par an à la Commune – je parle de la part communale – voir davantage. Ainsi, 1 000 euros pour 70 maisons, cela représente 70 000 euros par an, donc c'est « torché » en trois ans. Ce n'est donc pas grave d'avoir un déficit de 185 000 euros sur un tel lotissement. Et encore, je suis gentil en disant 1 000, parce que c'est sûrement davantage. En deux ans, ce déficit sera déjà rattrapé. Cela ne m'affole pas du tout, cela ne m'inquiète pas du tout de faire un déficit sur un lotissement.

Si nous voulons, comme le souhaite notre ami Victor, continuer à vendre des parcelles à bas prix...

Je vais prendre un exemple chiffré. Celui qui arrive à 300 000 euros et qui bâtit sa petite maison, il va acheter un terrain 25 000 ou 30 000 euros, donc il lui restera 270 000 euros pour bâtir sa maison ; celui qui va acheter le terrain 150 000 euros, s'il a 300 000 euros, il lui restera 150 000 euros pour bâtir sa maison. Le second fera donc une toute petite maison, alors que le premier fera une maison un peu plus cossue. Les taxes foncières sont basées sur quoi ? Pas sur le terrain, mais sur la maison. Ainsi, il vaut mieux laisser de l'argent aux gens pour qu'ils bâtissent de belles maisons avec de grosses taxes foncières, parce que cela rapporte bien davantage à la Commune que l'argent d'un terrain plus cher. À long terme, je vous garantis que c'est bien plus payant. C'est peut-être « ballot », ce que je vous dis là, mais c'est la vérité.

Excuse-moi, Pascal, de ce petit aparté, mais je voulais expliquer que pour moi, les 185 000 euros sont « torchés » en deux ans.

M. Tissot.- Monsieur le Maire, je vais vous demander de sortir.

(Monsieur le Maire quitte la séance.)

M. Tissot.- Je vais vous demander de voter les budgets qui sont sous vos yeux, sachant qu'ils sont tous positifs, sauf Sur Valières :

- Budget principal : 1 733 857 euros ;
- Budget Eau : 166 683,24 euros ;
- Budget Production d'électricité : 15 810 euros ;
- Budget Restaurant : 22 919 euros ;
- Budget Grand Parc : 230 035 euros ;
- Budget Sur Valières : -380 148 euros.

Est-ce que tout le monde est d'accord pour voter l'ensemble des budgets ? En une fois, très bien.

Y a-t-il des votes contre, des abstentions ? Je vous remercie.

(Monsieur le Maire rejoint la séance.)

M. Tissot.- Monsieur le Maire, soyez rassuré, cela a été voté.

M. le Maire.- Je vous remercie.

12. Affectation des résultats 2023

M. Tissot.- Après avis favorable de la Commission des Finances réunie le 9 avril dernier, il est proposé au Conseil municipal d'approuver les affectations des résultats suivantes :

COMPTE FINANCIER UNIQUE 2023 DE LA VILLE

Affectation des résultats :

Le compte administratif fait apparaître :

- Un excédent d'exploitation cumulé de 1 269 363.21 €
- Un excédent d'investissement cumulé (restes à réaliser compris pour un montant cumulé de 311 131.56 €) de 464 493.84 €

Il sera proposé d'affecter :

Affectation obligatoire :

- À l'apurement du déficit antérieur (compte 1068) : 0.00 €
- Solde disponible : 1 269 363.21 €
- Affectation complémentaire en réserve (compte 1068) : 0.00 €
- Report à l'excédent antérieur reporté (art R 002) : 1 269 363.21 €
- Solde d'exécution d'investissement reporté (art R 001) : 153 362.28 €

COMPTE FINANCIER UNIQUE 2023 DU BUDGET EAU

Affectation des résultats :

Le compte administratif fait apparaître :

- Un excédent d'exploitation cumulé de 29 454.35 €
- Un excédent d'investissement cumulé de 137 228.89 €

Il sera proposé d'affecter :

Affectation obligatoire :

- À l'apurement du déficit antérieur (compte 1068) : 0.00 €
- Solde disponible : 29 454.35 €
- Affectation complémentaire en réserve (compte 1068) : 29 454.35 €
- Report à l'excédent antérieur reporté (art R 002) : 0.00 €
- Solde d'exécution d'investissement reporté (art R 001) : 137 228.89 €

COMPTE FINANCIER UNIQUE 2023 DU BUDGET DE LA RÉGIE MUNICIPALE DE PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ

Affectation des résultats :

Le compte administratif fait apparaître:

- Un excédent d'exploitation cumulé de 65 96.94 €
- Un déficit d'investissement cumulé de 49 586.40 €

Il sera proposé d'affecter :

Affectation obligatoire :

- À l'apurement du déficit antérieur (compte 1068) :	49 586.40 €
- Solde disponible :	15 810.54 €
- Affectation complémentaire en réserve (compte 1068) :	15 810.54 €
- Report à l'excédent antérieur reporté (art R 002) :	0.00 €
- Solde d'exécution d'investissement reporté (art D 001) :	49 586.40 €

Il n'y a que deux budgets : le budget Eau potable (29 454 euros) et le budget Régie Électricité (65 396 euros), que nous affectons au compte 1068.

Y a-t-il des votes contre, des abstentions ? Je vous remercie.

13. Bilan des acquisitions et cessions immobilières réalisées en 2023

M. Tissot.- L'article L.2411-1 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que « le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2 000 habitants par celle-ci, ou par une personne publique ou privée agissant dans le cadre d'une convention avec cette commune, donne lieu chaque année à une délibération du Conseil municipal. Ce bilan est annexé au compte administratif de la Commune ».

- Montant des acquisitions 2023 :	127 037.42 €
- Montant des cessions 2023 :	441 233.00 €

Il est demandé au Conseil municipal de prendre acte du bilan des acquisitions et cessions immobilières réalisées par la Commune pour l'année 2023.

Nous avons l'acquisition d'une parcelle de bois à Taravent, ainsi que les cessions suivantes :

- Maison Ecobois : 120 rue de la Fontenette (120 m²) ;
- Communauté de Communes : Les Carrières (34 488 m²) ;
- Monsieur Erdogan : Rue Léon Blum (12 m²) ;
- Communauté de Communes : Bâtiment cimenterie (4 462 m²).

Vous avez tout le détail des cessions pour Sur Valières.

Les cessions représentent 43 505 m² et les acquisitions 143 020 m², la fameuse forêt de Monsieur René Roux.

Avez-vous des questions ? (*Néant*)

14. Budget 2024 : Décisions modificatives n° 1/2024

M. Tissot.- Il est nécessaire d'établir sept décisions modificatives afin d'intégrer les résultats 2023 et les « restes à réaliser » dans les budgets primitifs 2024 : budget général et budgets annexes.

Le document détaillé est ci-annexé.

La Commission des Finances réunie le 9 avril dernier a émis un avis favorable.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver les décisions modificatives n° 1/2024 du budget général et des six budgets annexes (eau potable, régie de production d'électricité, restaurant municipal, Champa-Immo, lotissement « le Grand Parc », et lotissement « Sur Valières »).

Vous avez un grand tableau avec des couleurs, sur lequel François a beaucoup travaillé. Il est vrai que les couleurs nous aident beaucoup.

Les recettes nouvelles s'élèvent à 311 131 euros, avec 570 011 euros en recettes d'investissement et 258 879 euros en dépenses (en jaune). En bleu, nous avons 1 422 725 euros d'excédent reporté : 153 362 euros en investissement et 1 269 363 euros en fonctionnement. En vers, nous avons les dépenses nouvelles pour 1 594 944 euros en dépenses d'investissement supplémentaires et 490 754 euros de nouvelles dépenses de fonctionnement, c'est-à-dire le programme de travaux ONF, qui nous n'avons pas prévus, la subvention d'équilibre Sur Valières, ainsi que d'autres charges diverses de gestion courante (c'est ce que nous avons « mis de côté »). Rappelez-vous que nous étions partis sur la base d'un prêt d'un million d'euros, mais nous pourrions éventuellement revoir la copie.

Monsieur le Maire, avez-vous quelque chose à dire sur les nouvelles dépenses d'investissement ?

M. le Maire.- Nous allons nous intéresser aux programmes et aux chiffres importants.

Le programme construction centre aéré de 10 000 euros, c'est pour établir le programme. J'en ai déjà parlé, vous savez que nous avons prévu de transférer tout le centre animation loisirs au centre aéré, donc il faut commencer par établir un programme, c'est-à-dire définir le nombre d'enfants, ce que nous faisons de nos bâtiments existants, etc. Nous allons donc nous faire aider pour établir le programme, afin qu'un architecte puisse faire un projet par la suite. J'en ai parlé à la Communauté de Communes et je crois que le message a été compris.

Nous avons ensuite 75 000 euros pour l'achat d'une parcelle forestière. À Taravent, un Monsieur est décédé, qui avait une parcelle forestière importante qui jouxte nos parcelles. Pascal a eu vent de l'affaire. Vous savez que nous avons déjà acheté à Monsieur Roux pour vendre ensuite à la Communauté de Communes. De là s'enclenchera également le PLU, donc distraction du régime forestier, il nous en faut encore un peu.

M. Tissot.- Nous avons trois hectares et il nous en faudra quatre ou cinq, donc il nous en manque un peu.

M. le Maire.- Je crois qu'il y a sept hectares à vendre. Nous avons demandé l'estimation de l'ONF. Ce sont des parcelles intéressantes sur Taravent, ce qui permettrait d'avoir suffisamment pour finir nos classements-déclassements et vendre suffisamment à la Communauté de Communes

pour qu'elle puisse s'étendre sur le secteur de Sapois.

En ce qui concerne l'installation de tribunes à la Plaine de Jeux, nous avons délibéré pour acheter ces tribunes, mais il y a toutes les fondations à faire, avec les rampes pour handicapés et autres. Nous avons donc 80 000 euros de terrassement, de sous-bassement et de maçonneries.

Je descends ensuite directement à la dernière ligne, avec la rénovation de la cité Javel. Au départ, nous ne savions pas ce que nous allions faire avec la halle, la cité Javel. Il se trouve que nous avons eu confirmation, nous avons eu notification d'une subvention de 467 000 euros du Fonds vert de l'État, qui est généreux avec nous cette année.

À partir du moment où nous faisons également une demande de subvention auprès du Département, puisque c'est un vieux bâtiment que nous allons isoler et rénover complètement, dont les fenêtres datent des années 30, mais j'ai regardé récemment et c'est plutôt des années 40 ou 50... Ce n'est pas isolé, donc isolation intérieure, ainsi que mise en accessibilité. La rénovation de la cité Javel coûtera 1,4 million. Nous allons donc lancer les appels d'offres. À partir du moment où nous sommes subventionnés sur la halle et que nous avons déjà une subvention de 467 000 euros sur Javel, il faut y aller, sachant que le financement se fera sur deux exercices, parce qu'il est impossible de lancer les appels d'offres maintenant et de tout réaliser sur l'année. Ce sera donc sur du reste à réaliser sur l'an prochain ou nous réinscrivons, peu importe. Ce sera sur deux exercices, donc nous y allons, nous attaquons également le Javel. Ce sera bénéfique pour tout le monde.

Ainsi, au lieu d'avoir deux étages mal utilisés, parce que le rez-de-chaussée est saturé... Le premier étage, c'est l'Éducation nationale qui est installée dans l'ancien logement.

M. Tissot.- Par rapport à la cité Javel, l'estimation des loyers est de 70 000 euros une fois que tout le monde sera en place.

M. le Maire.- Ce sont donc les principaux programmes. Ensuite, c'est de la bricole, comme l'achat de mobilier dans les écoles, 4 000 euros pour l'Oppidum, etc.

Mine de rien, cela nous fait un budget supplémentaire de 1 853 000 euros, ce qui n'est pas rien. Cela nous amène à un total budget d'investissement à...

M. Tissot.- 2,4 millions.

M. le Maire.- 2,4 millions et 1,8 million, soit 4,2 millions. Nous avons donc un budget d'investissement qui est relativement important cette année par rapport à certaines années, mais comme je vous l'ai dit, nous ne finirons pas tout sur une année, ce n'est pas possible. Il ne sera pas possible de finir la cité Javel, donc ce sera sur deux exercices budgétaires ;

Avez-vous des questions ? (*Néant*)

M. Tissot.- Les décisions modificatives des budgets annexes sont aussi à voter. Nous avons mis l'excédent en travaux sur les réseaux d'eau potable. Nous votons tout en même temps, c'est ce que nous avons vu tout à l'heure. Le restaurant, l'excédent d'investissement reporté en recettes d'investissement. Il est équilibré par inscription des dépenses à l'article 2188. Rien d'extraordinaire sur le budget Champa-Immo.

En ce qui concerne le Grand Parc, l'excédent de clôture est affecté à l'achat de terrains à viabiliser au budget principal, pour continuer le lotissement du Petit Parc, pour 230 005.

Sur Valières, le déficit de clôture estimé est équilibré par une subvention au budget

principal de 185 000 euros.

Avez-vous des questions ? (*Néant*)

Y a-t-il des votes contre, des abstentions ? Je vous remercie.

J'en ai terminé pour cette année.

M. le Maire.- Merci à toi, Pascal, ainsi qu'à notre chef comptable, qui avez brillé pour faire cet exercice et le rendre le plus clair possible, ce qui n'est pas évident. La comptabilité publique n'est pas forcément évidente.

M. Tissot.- François n'aime pas être félicité, mais franchement, le travail qui a été fait a rendu les choses les plus lisibles possibles. Ce n'est jamais évident avec des chiffres qui arrivent de tous les côtés, puisqu'il faut garder l'essentiel. Vous avez ici l'essentiel. N'hésitez pas si vous avez des questions.

M. le Maire.- Nous pouvons également féliciter ses collaboratrices, qui ont également eu une très grande rigueur dans l'exercice. C'est comme cela que nous avons quelque chose de très complet et juste. Merci à toi, François, et à ton équipe. Tu leur diras toute ma gratitude, mais il n'y aura pas d'augmentation de salaire pour autant !

(*Rires*)

M. Pernot.- Il faut réduire les frais de personnel !

M. le Maire.- Nous en avons donc fini pour les finances. Vous avez vu que nous avons un gros programme de travaux, les services techniques ne vont pas s'amuser cette année.

HORS COMMISSION

16. Syndicat horticole et d'embellissement de la région de Champagnole : Adhésion de la commune de Poligny

Mme Delacroix.- Le 27 mars dernier, le Comité syndical du Syndicat Horticole et d'Embellissement de la région de Champagnole a accepté à l'unanimité l'adhésion de la commune de Poligny.

Après la validation de cette modification par le Préfet, le Syndicat horticole sera composé de 41 communes.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver l'adhésion de la commune de Poligny au Syndicat Horticole et d'Embellissement de la région de Champagnole.

Il s'agit d'une formalité obligatoire pour l'adhésion d'un nouveau membre du Syndicat.

Avez-vous des questions ? (*Néant*)

Y a-t-il des votes contre, des abstentions ? Merci.

M. le Maire.- Notre Conseil touche à sa fin. Je ne sais pas si je dois sourire ou pleurer, j'ai un sentiment de gaieté, mais également de tristesse. Comme vous le savez tous, c'était le dernier Conseil de Clément.

M. Cusenier.- Pas sûr !

M. le Maire.- Si, si.

M. Pernot.- Pour la mandature.

M. le Maire.- Nous étions quatre rescapés des élections de 1995, nous ne serons plus que trois. Nous nous retrouvons Maire, Premier adjoint, Deuxième adjoint et Troisième adjoint. Les nouveaux élus, vous pouvez toujours espérer, il faut du temps.

Plus sérieusement, Clément est rentré au Conseil municipal en 1995. Son père René y est entré en 1985, donc il lui a succédé. Il est donc rentré mieux que nous trois, parce qu'il est rentré directement adjoint alors que nous sommes rentrés simples conseillers municipaux. Tu étais aux Affaires culturelles de 1995 à 2001, puis au Développement économique de 2001 à 2008.

Durant deux mandats, Clément a œuvré pour notre bien à tous. Je ne peux pas citer tout ce qu'il a fait, mais il y a des choses marquantes. Comme tous les adjoints de l'époque, il a participé à un point important, qui est la construction de l'Oppidum, qui a été lancée à la fin des années 90, Clément était là.

Un autre point important pour Clément sur lequel il a œuvré : l'achat à 900 000 francs du cinéma Les 3 Républiques. Si Clément n'avait pas vu que notre cinéma était en grand danger, il n'y aurait plus de cinéma à Champagnole. C'est donc grâce à Clément, qui a détecté l'affaire. Il nous a dit : « Il faut racheter le cinéma, sans quoi nous n'aurons plus de cinéma à Champagnole ». Merci, Clément, d'avoir détecté ce péril qui pesait sur nous.

Au niveau culturel, il a mis en place Savoir fer. Il nous reste encore des œuvres qui sont là. Ensuite, c'était Pierre et Ciment, dont il a été l'initiateur, ainsi qu'Alliages.

M. Pernot.- Avec Daniel Nicod, trop tôt disparu.

M. le Maire.- Oui, c'est vrai. Il a également planché sur la restructuration de l'École de Musique, qui est un dossier compliqué, ô combien compliqué. Parmi ces deux mandats, Clément a été élu conseiller départemental pour la première fois en 2001. Je vais plutôt me pencher sur le mandat 2008-2015, durant lequel Clément a été Maire et Président du Conseil de la Communauté de Communes. C'est très lié, c'est là que se sont lancés un gros programme d'animations estivales et hivernales, les concerts, le beach-volley, rappelle-toi. C'était bien, il y a eu des matchs épiques. Toutes ces animations ont démarré en 2008. Je vous raconterai le pourquoi après, c'était parce que nous avions des dossiers à lancer, et on a dit : « Débrouille-toi ! »

(Rires)

Toutes ces animations ont donc démarré sous l'impulsion de Clément. C'est également durant cette mandature qu'a été construit quelque chose de très important pour Champagnole, qui est la Plaine de Jeux. Au début, je disais : « C'est cher », mais maintenant que c'est fait, je me dis : « Heureusement qu'elle est là ». Cela nous a permis de récupérer le stade Léo Lagrange. Cette Plaine de Jeux nous est enviée par tous, par de nombreuses communes et d'associations, qui

viennent également. Une idée lumineuse de Clément était de louer le camping et d'arrêter de mettre de l'argent. Au départ, nous disions que le camping compensait la piscine, mais le camping et la piscine ont été déficitaires, donc nous payions des vacances aux touristes. Vous avez vu tout à l'heure les chiffres : le camping est désormais reparti à la hausse, parce qu'il y a une gestion privée, et que nous ne sommes pas faits pour une gestion publique. Clément a donc eu l'idée de louer ce camping. Merci, Clément, pour cette super idée que tu as eue, mon cher.

Il avait commencé avec le développement économique bien avant, mais surtout à partir de 2008, quand il a vécu que les coudées franches en tant que Maire et Président de la Communauté de Communes. Nous avons donc pu avoir une grande dynamique au niveau de l'aménagement de la zone économique et des lotissements, parce qu'il fallait bien loger les gens qui venaient travailler chez nous.

En tant que Maire, Clément a donc su faire partager son amour de Champagnole et a donné un nouveau souffle à notre développement, depuis le poste ô combien important de Président de la Communauté de Communes, bien préparé, il faut le dire, par Jean Charroppin et André Schwartzmann, sous les mandatures où ils étaient Maire et Premier adjoint, quand ils ont par exemple acheté tout ce qui était cimenterie. Ensuite, Clément, en tant que Maire, a pu développer, avoir les idées du transfert du Super U. Je me souviens que cela n'a pas été quelque chose de facile, il n'a pas forcément affaire avec des gens faciles.

En ce qui concerne la venue de Leclerc, c'est vrai que nous étions partis dans la tourmente pour deux ans. Nous sommes montés à Paris défendre le dossier. Nous avons bien mangé, c'est déjà ça ! Nous nous demandions bien ce que nous allions faire, parce que lorsque nous sommes arrivés là-bas, j'avais un dossier épais comme ça, un argumentaire prêt, ils ont dit : « Bon, vous êtes toujours d'accord avec ce que vous avez dit ? Bon, merci. » Incroyable ! La Commission nationale du Commerce ! Clément a dit : « Puis-je tout de même donner quelques arguments, que nous ne soyons pas venus pour rien ? » C'était un sketch, tu te rappelles ? Une grande journée à Paris, tu pars tôt le matin et tu rentres tard le soir. Bref, cela fait partie des anecdotes, mais c'était assez marrant.

2015-2024, je sais que cela t'avait fait de la peine de me laisser la place, mais je le comprends, parce que c'est une place ô combien intéressante, c'est normal. Là, tu n'avais pas le choix, mon pauvre Clément.

Président du Conseil départemental et de la Communauté de Communes, il a pu amener tout son appui et toute sa force de frappe, si je puis dire, pour aider la Commune à continuer à se développer. Il a obtenu des postes stratégiques, et bien qu'étant Président de la Communauté de Communes, n'étant plus Maire, mais gardant un pied en tant qu'adjoint, il a su nous aider et je peux en témoigner, pour continuer à développer Champagnole et que nous allions de l'avant.

Je ne vais pas tenir la parole très longtemps. Mon cher Clément, tu sais toute la considération que j'ai pour les actions que tu as menées. Ceci dit, quand un Maire s'en va ou quitte cette noble Assemblée, que retenons-nous ? Je me suis dit que j'allais classer. Ce que je mets en premier, c'est tout le développement économique, industriel et commercial que tu as amené sur notre secteur. Ce dynamisme a fait que nous sommes repartis de l'avant, ainsi que les animations, parce qu'il faut aussi en parler. L'animation principale que Clément nous a ramenée est le Tour de France. Il nous a amené le développement culturel, le développement économique, industriel, commercial, ainsi que des animations, dont des animations internationales. Je mettrais cela en premier.

Ensuite, je mettrais la Plaine de Jeux. J'en ai parlé tout à l'heure, c'est un équipement qui est vraiment d'une importance primordiale pour la Commune et dont Clément a été l'initiateur.

Ensuite, je mettrais la piscine, parce qu'elle a été amorcée quand tu étais Maire, mais elle s'est construite quand tu étais Président de la Communauté de Communes. La piscine couverte, nous avons d'autres communes comme Saint-Claude qui commencent à en parler. Ils en parlaient quand la nôtre était construite, piscine qui est super.

Voici donc les grands travaux que tu as menés, et également la rénovation de ce bâtiment, avec plus d'un million d'euros mis dans la Mairie. Quand un Maire s'en va, on dit : « Qu'a-t-il construit ? Qu'a-t-il fait ? » Mon cher Clément, peut-être que je me trompe, mais c'est ce que je mettrais en premier.

Je ne vais pas aller plus loin, mais ce que je vais me permettre de faire, mon cher, c'est de t'applaudir.

(Applaudissements)

M. Pernot. - C'est un exercice toujours délicat que celui de prendre la parole au moment où on s'en va. Au Département, j'ai été submergé par l'émotion, donc je vais essayer de la contrôler. J'ai d'ailleurs pris tous les médicaments nécessaires pour le faire, donc la chimie devrait m'aider.

Je crois que les fonctions de maire ou d'élu municipal, c'est déjà l'idée d'intégrer une équipe. C'est sur cette approche que je voudrais insister, parce qu'on ne fait rien seul. Nous avons effectivement eu des sujets passionnants à partir de 1995, mais tout cela a été un travail d'équipe qui s'est fait autour de trois hommes, que je considère comme les mentors et qui ont repris la Ville, qui était dans une situation quasi désespérée. Cette Ville était condamnée à 5 000 habitants. Ces trois hommes, que je ne remercierai jamais assez, c'est notamment Jean Charroppin, notre Maire de la Ville, qui m'a fait confiance en me prenant sur sa liste, un peu dans la succession de mon cher père René, ainsi qu'André Schwartzmann, que j'ai découvert et qui m'a permis d'approfondir la relation que j'avais déjà eue en amont avec André Jourdain. En effet, il m'avait fait confiance lorsque j'étais étudiant en économie pour me prendre en stage, puis il m'a tout de suite embauché pour que nous fassions du développement économique avec le Comité du Bassin d'emploi. Cela nous ramène à une époque que certains jugeront presque archéologique, mais ce sont les prémices d'une reconstruction d'un territoire.

Je ne sais pas si j'écrirai sur le sujet un jour, mais je crois qu'il y a eu toute une méthodologie, de laquelle je me suis largement inspiré et que je n'ai pas assez partagée avec d'autres, ce que je regrette. J'essaierai néanmoins de rattraper cette erreur dans les mois à venir, parce que je crois qu'il suffit de bon sens et d'un peu de technique pour devenir un habile développeur. Dans le prolongement de la belle action de Schwartzmann, Charroppin et Jourdain, je me suis régalé à essayer de reproduire leur méthode pour créer de la sympathie avec les chefs d'entreprise, pour créer un climat de confiance et de Ville dynamique, qui a finalement bien pris, puisque nos amis d'Ecotone sont venus s'installer ici en masse.

Derrière, pourquoi un travail d'équipe ? C'est simple : vous avez une entreprise comme Morel qui était rue Volta, mais avec Jacquet et avec les élus de la Ville, nous avons décidé de reprendre – encore fallait-il que tout le monde suive le mouvement – ce bâtiment pour en faire les Restos du Cœur, donc racheter au chef d'entreprise ce bâtiment qui ne valait plus grand-chose pour qu'il puisse envisager son projet de développement. C'est cette technique qu'il faut assimiler pour essayer de favoriser le développement et l'installation d'entreprises sur notre territoire.

Tout cela est un travail d'équipe. Guy a parlé de la Plaine de Jeux. Sans Arielle, qu'aurions-nous fait ? J'ai même associé Christian Noir, qui passait toutes ses réunions avec

Arielle.

En plus, nous avons fait comme les gens le voulaient à l'époque. Comme quoi, il faut être humble dans l'action municipale. Aujourd'hui, certains disent : « Pourquoi n'as-tu pas fait la tribune ? » Parce que personne ne voulait quitter Léo Lagrange. C'était dingue, c'était des terrains d'entraînement. Tout cela contribue à une ambiance de groupe qui fait qu'il y a des évolutions à venir et à connaître.

Dans ce que tu as rappelé, Guy, il y a un point dont je suis particulièrement fier et qui a illustré tout le travail d'une équipe municipale, c'est la réorganisation scolaire. Je veux avoir une pensée pour Monique Humbert, parce que même si la fin de notre aventure a été compliquée parce qu'il fallait du renouvellement sur la liste, il n'en demeure pas moins qu'elle a porté le dossier. Elle s'est fait « incendiée » par ses anciens collègues, j'ai rarement vu une telle agressivité. Heureusement que l'inspecteur d'Académie nous a suivis, ce qui a fait que nous avons fait deux pôles scolaires sur la Ville, qui *a priori* ne fonctionnent pas trop mal aujourd'hui, puisque même ceux qui étaient contre à l'époque manifestent presque de la sympathie pour les initiateurs du projet. Tout cela pour vous dire que c'était tout de même des choses assez remarquables.

Guy a bien fait de rappeler l'histoire de l'animation, parce que dans une ville, il faut de la fierté, il faut que les habitants aient de la fierté. Il y a une ville du Jura – je ne vais pas la citer, parce que sinon tout le monde va croire que je fais de l'acharnement – les gens n'ont plus de fierté, ils sont reclus, ils sont dans la plainte permanente. Dès l'instant que vous êtes dans cette logique, dites-vous que c'est « parti en quenouille ». À Champagnole, lorsque nous sommes arrivés en 2008, je ne veux pas dire que nous étions dans une situation critique, mais nous avons tout de suite décidé de partir sur une nouvelle logique d'animation, en rajeunissant un peu, parce que c'était aussi ce que les gens attendaient de nous ; David a porté le projet avec beaucoup d'excellence. Nous avons réussi à produire cet état d'esprit qui accompagnait le développement économique.

Je veux également mettre en avant les nouvelles techniques que nous avons mises en ville avec Guy, lorsque nous nous sommes attaqués aux dents creuses, par exemple les maisons en face de chez notre ami André Schwartzmann, qui se sont construites sur l'espace Picaud. Pour les plus anciens, c'était la maison avec 50 ou 60 ares autour, ce qui se faisait dans les années 70 lorsque les gens avaient les moyens. Maintenant, ce n'est plus possible, donc cela aussi doit vous servir d'exemple. Quand nous rachetons la maison Boitard 600 000 euros, là, il faut un vrai travail d'équipe, parce que cela a discuté entre nous. Vous voyez que nous avons vendu la maison plus de 200 000 et il reste 400 000 euros, mais les terrains devraient largement...

M. le Maire. - C'est fait.

M. Pernot. - Voilà, c'est déjà fait. Il reste un terrain. Nous serons obligés d'être audacieux dans cette logique sur le secteur de Champagnole pour racheter des propriétés, réaménager, repenser, parce que cela fait aussi partie des moyens que nous pouvons avoir demain pour répondre aux attentes de ceux qui veulent investir dans l'immobilier dans notre Ville.

Je pourrais en parler toute la nuit, mais je ne vais pas vous contraindre au son de ma voix. Je voudrais tout de même mettre une chose en avant. L'avantage d'une gestion municipale, c'est qu'elle vous donne le temps. À un moment donné, nous nous sommes dit : « Que faisons-nous avec nos deux foyers logements ? » Ils étaient pleins à 50 % chacun. C'est là que nous avons dit : plutôt que d'avoir deux équipements, nous en refaisons un à fond et nous le remplissons. C'est ce que nous avons fait avec le foyer André Socié. J'ai porté ce dossier pendant un certain temps, même si j'étais certain que nous allions trouver des solutions. Je l'ai porté comme une espèce de

virgule dans ce qui pourrait être le bilan des équipes municipales de l'époque. Aujourd'hui, cela va se décanter, la Maison pour Tous va le racheter, un appart-hôtel fera dans cette affaire. Comme quoi, s'il y a aussi un élément à apprécier, c'est que lorsque nous sommes en gestion municipale, nous avons une chose importante, c'est que nous avons le temps. Nous pouvons avoir le temps de prendre des décisions et de les voir évoluer. Je crois que c'est un élément à intégrer dans le raisonnement.

Guy a rappelé le développement commercial de la Ville. Là aussi, il faut remettre en cause : la vérité du jour n'est pas celle du lendemain. Nous avons été élevés avec toute une équipe qui nous disait : « Pas de grandes surfaces supplémentaires ». Quand je passais mes vendredis après-midi à regarder par la fenêtre du bureau du Maire et que je voyais cette grande rue désespérément vide, je me disais que nous ne pouvions plus rester sur un postulat aussi affirmé, et Dieu sait que je l'ai partagé ! À un moment donné, Leclerc est venu, je me suis dit qu'il y avait peut-être une opportunité. Nous avons eu un peu d'animation à l'époque, mais les choses se sont faites. Finalement, nous nous apercevons que le chiffre d'affaires de la Ville en commerce a largement augmenté. Je n'insiste pas sur le sujet, Guy en a parlé.

C'est surtout pour vous dire que la vérité du jour n'est pas celle du lendemain et qu'il ne faut pas s'entêter dans des postulats qui doivent évoluer, parce qu'ils ne sont plus en phase avec une certaine réalité. Je crois qu'en la matière, la chose était nécessaire.

Je veux également insister sur un point, qui est la relation de la Ville avec la Communauté de Communes. Être Maire de Champagnole et avoir été Président de la Communauté de Communes, c'était simple pour moi, parce que j'étais conseiller général. J'étais donc obligé de prendre en compte les aspirations de tous. Ne poussez jamais vos représentants au Conseil communautaire à s'installer dans une logique égoïste par rapport à la Ville, parce qu'immanquablement, ce sera la crise. D'ailleurs, je le vois dans pas mal de Communautés de Communes. Il y en a une où c'est très marqué, puisqu'il y a des oppositions dans la presse, c'est sur le secteur de Saint-Claude, mais j'entends aussi des discours larvés dans d'autres Communautés de Communes, soit parce que le maire de la Ville la plus importante a des exigences ou parce que le Président de la Communauté de Communes n'est pas en phase avec le Maire, ce qui crée un certain nombre de conflits. C'est pour cela que j'ose espérer que pour la fin du mandat et pour ceux qui viendront derrière, il y ait toujours cette complicité entre le Président de la Communauté de Communes et le Maire de notre Ville.

Je ne vais pas insister sur le sujet, mais c'est pour cela que nous avons pu faire la piscine. C'était toute l'équipe municipale. Ce n'était pas simple d'envisager le déménagement, je ne sais pas si nous avons bien fait, mais *a priori* le camping se porte bien et la piscine ne va pas trop mal, donc nous n'avons pas dû être trop dans l'erreur. La Maison de Santé, nous ne la faisons pas s'il n'y a que Champagnole, et vous ne pouvez pas faire la piscine, la Maison de Santé et le Jouef dans le même temps. On oublie le Jouef, mais c'est un bâtiment qui était à vocation communale et il a fallu le transformer pour un faire un équipement qui soit digne de ce nom. La rénovation a tout de même coûté pas mal d'argent en la matière.

Je n'insiste pas sur le sujet, mais je veux vraiment insister sur l'idée qu'une bonne collaboration entre la Communauté de Communes et la Commune est indispensable. C'est d'ailleurs comme cela que nous avons pu reprendre le bâtiment Gresset, qu'il faudra certainement réhabiliter de l'extérieur en regardant bien ce qui se fera au bâtiment Jules Javel de manière concomitante, que cela donne un peu de chic à la Ville. Vous voyez, la Communauté de Communes va reprendre un bâtiment, elle le loue à l'entreprise Baud, il y a des touches pour d'autres entreprises, mais nous allons pouvoir avancer sérieusement sur le dossier.

Je pourrais citer plein de choses à venir, mais il y a un autre point sur lequel je vous

demande d'être particulièrement attentifs, c'est d'être en phase avec les autres organismes publics qui œuvrent autour de nous. Je vais vous citer l'exemple de la Maison pour Tous. L'air de rien, en partant de notre petit Office de Champagnole, il y a eu les fusions, le Foyer jurassien a rejoint la Maison pour Tous, qui est devenue une société civile immobilière, qui va intégrer une foncière, qui sera l'outil indispensable à tout le développement de l'habitat dans notre territoire. J'ai été heureux de présider cette structure, parce qu'en tant que conseiller municipal ou adjoint, nous n'avions pas l'habitude de nous impliquer dans ces structures, un peu comme Guy avec le SICTOM et le SYDOM. Une fois que nous sommes dedans, je vous promets que derrière, cela profite forcément ce sur quoi vous travaillez, parce que lorsqu'il y a des recherches des projets... Résultat des courses, l'air de rien : rénovation de tous les immeubles de la rue Henri Prost, rénovation totale des Pléiades. Il y a une rénovation actuelle des Combettes qui ne coûte pas un « fifrelin » à la Ville, mis à part deux ou trois subventions. Ainsi, tout ce parc immobilier est géré par une structure qui se trouve sur notre territoire et qui contribue à l'attractivité de la Ville. C'est une structure dans laquelle nous ne sommes pas directement élus, ce sont des structures d'élus d'élus. Résultat des courses, il faut être particulièrement attentif au développement de ces structures, raison pour laquelle je vous invite à y participer ardemment.

Je ne parlerai pas du Centre de Gestion dirigé par Madame Delacroix, mais cela fait aussi partie de ces institutions où il faut être présent et bien présent, parce que c'est là que se décident pas mal de choses.

Je ne veux pas être trop bavard, donc je terminerai avec un sujet qui fait ma fierté pour la Ville alors même qu'il n'est pas encore né. C'est celui de l'aménagement de l'EHPAD prochainement porté par l'association de Moret, l'ADEF, avec Monsieur Demay, le directeur, qui est en proximité. Pourquoi suis-je fier ? Parce que dans les années 2000, on nous a présenté un schéma départemental d'aménagement du parc, des lits nécessaires pour les personnes en extrême dépendance. Nous avions un nombre de lits attribué par les autorités sanitaires qui n'était pas admissible au regard de ce qu'ils avaient proposé à Lons, à Dole, à Saint-Claude et sur le Haut-Jura. Dès le début, je me suis énervé lors de la présentation, puis je n'ai cessé d'essayer de pousser ce dossier pour qu'ils l'appliquent ici. Cela n'a pas été une mince affaire, puisqu'il a fallu que je sois Président du Conseil général, que je m'énerve avec le Président de l'ARS. Quelque part, si c'est démonstratif, je pense qu'il vous que vous intégrez cela : c'est le fait de ne pas « lâcher le morceau » quand on croit vraiment à une injustice ou à des équipements nécessaires pour notre bonne Ville.

C'est pour cela qu'il y a encore des combats à mener, parce que ce dossier est en deux phases. Le premier chapitre, c'est le fait que Vannoz doit descendre par la volonté de Saint-François, qui est privé, donc ils font comme ils l'entendent, mais Vannoz, parce que plus aux normes, doit descendre à Lons. En contrepartie, en tant que Président du Département, j'ai obtenu il y a au moins cinq ans le fait que 40 lits soient aménagés dans les espaces vides ou inoccupés de l'hôpital. Je peux vous assurer que si vous n'avez pas fait la visite, il faudra la faire un jour, mais je ne sais pas si on nous permettra d'y aller. C'est inadmissible ce qu'il se passe ! Il y a des box complètement aménagés et qui ne sont à disposition de personne.

Normalement, nous devrions donc récupérer 40 lits, dès lors qu'ils auront fait les travaux. Le directeur de l'hôpital de Lons nous fait croire que ce n'est pas possible de faire les travaux, mais pendant ce temps, les Petites Sœurs des Pauvres ont fait leur équipement et je crois qu'elles doivent être largement plus malignes que le directeur de Lons, mais qu'importe. Il faudra veiller à ce que ces 40 lits nous reviennent, parce qu'immanquablement, à un moment, les lits de Vannoz vont descendre à Saint-François à Lons. Il faut donc impérativement que nous ayons en compensation ces 40 lits, qui doivent se situer dans l'hôpital public, puisque c'est une compensation de l'hôpital public, parce que nous avons donné l'autorisation pour que Saint-François rejoigne Lons, et si le Département ne donne pas l'autorisation, ce n'est pas possible.

Je vais terminer sur le deuxième chapitre. Il est de votre responsabilité de bien veiller à ces 40 places de Vannoz dans l'hôpital de Champagnole, et les 80 places nouvelles n'ont rien à voir avec ce dont je viens de parler, puisque les 80 places nouvelles sont celles qui viennent corriger le fait que 20 ans en arrière, le schéma départemental a été particulièrement défavorable au secteur de Champagnole. Ces 80 lits dont nous allons poser la première pierre demain – j'espère que tout le monde a été invité – c'est un EHPAD qui sera porté par l'association ADEF et le Département pour la partie autorisation et financement pour les gens qui sont en difficulté.

Je voulais vraiment mettre cela en avant, parce que c'est un dossier qui m'a tenu à cœur pendant plus de 20 ans et je suis heureux de voir que nous avons fini par aboutir. C'est pourquoi, contrairement à l'idée reçue, il faut garder des élus longtemps, parce qu'autrement, si nous nous passons le bébé à chaque fois, tout le monde n'ira pas avec la même motivation.

Guy l'a gentiment fait, mais je vais tout de même terminer sur le fait qu'avec Champagnole, j'ai vécu un objectif que je m'étais fixé depuis tout petit, qui était le fait d'organiser un jour – mais je ne savais pas sous quelle forme – une arrivée du Tour de France. Ce fut fait en 2020. Je le dois au Département, parce que je suis devenu référent des départements auprès du Tour de France et je suis devenu ami avec Christian Prudhomme, qui m'a fait « ami » avec Marion Rousse. C'est aussi ce qui fait que j'espère que le Tour féminin passera aussi souvent que le Tour masculin a pu passer ces dernières années, parce que je crois que c'est une animation populaire qui correspond pleinement à notre ville de Champagnole. D'ailleurs, chaque fois que nous sommes passés à Champagnole – nous te le devons, mon cher Guy – cela facilite bien le fait que les tracés puissent s'organiser autour de la ville de Champagnole. L'animation que vous avez proposée ces deux ou trois dernières années était vraiment exceptionnelle.

Je crois que c'est sur ce sourire que je vais finir mon propos, en vous disant que j'ai vraiment pris plaisir à travailler avec tous ceux que j'ai côtoyés depuis 1995. J'ai compté, cela fait 29 ans. Nous sommes arrivés à 29 ans.

Mme Delacroix.- C'est l'âge de ton fils.

M. Tissot.- Eh ben oui, dites donc !

(Rires)

Je peux donc dire aux jeunes que la vie passe très vite ! Ayez de bons projets, portez-les bien, menez-les bien et soyez fiers de la Ville. Merci à tous.

(Applaudissements)

M. le Maire.- Bravo, Clément.

M. Pernot.- Je reviendrai !

(Rires)

M. le Maire.- Merci, Clément, pour tout ce que tu as fait pour notre bonne Ville.

M. Pernot.- C'est toi qu'il faut que nous remercions. La charge est lourde.

M. le Maire.- La date prévisionnelle du prochain Conseil municipal – pas certaine, mais envisagée – est le 23 mai. Notez-la dans vos têtes ou dans vos agendas.

M. Pernot.- Guy, excuse-moi. Je reste conseiller général. À un moment donné, je croyais que je pouvais avoir le choix. Si j'avais pu avoir le choix, je serais resté conseiller municipal et conseiller communautaire. Malheureusement, l'avocat qui s'occupait de mon recours m'a rappelé à l'ordre sur les cumuls, en me disant qu'il faut oublier les plus vieux en date. Puisque nous avons été réélus au Conseil municipal en 2020 et que j'ai été réélu au Conseil général en 2021, c'est donc le mandat de conseiller général qui s'imposait aux deux autres. En revanche, en étant conseiller général de Champagnole, je suis moins ému. C'est grâce à la chimie, mais aussi grâce au fait que je reste là !

(Rires)

Questions diverses

M. le Maire.- Certains ont-ils des questions à poser ?

Mme Vernier-Thiémard.- Il y a une quinzaine de jours, en passant devant le foyer André Socié, une résidente est tombée en sortant pour aller au parking de derrière. Je voulais donc savoir s'il était prévu d'installer une rampe pour ces personnes. Elles ne marchent plus très bien, donc c'est très compliqué pour elles de descendre et de remonter pour rejoindre le foyer. Il y a le parking derrière le foyer.

M. le Maire.- Sur le côté ?

Mme Vernier-Thiémard.- Oui. Elles sortent, il y a la descente et elles peuvent aller au parking ou faire un tour sur le trottoir.

M. le Maire.- J'irai voir sur place, parce que je ne me le représente pas comme ça. Je ne connais pas toutes les marches d'escalier de Champagnole.

Mme Vernier-Thiémard.- C'était pour savoir s'il était prévu qu'il y ait une rampe, au moins pour ces personnes, pour qu'elles puissent se tenir.

M. le Maire.- C'était pour aller à sa voiture ?

Mme Vernier-Thiémard.- Non, la dame se promenait. On ne va pas l'empêcher de se promener.

M. le Maire.- Elle est donc sortie par le côté ?

Mme Vernier-Thiémard.- Elle est sortie par l'entrée.

M. le Maire.- Là où sont situées les poubelles et compagnie ?

Mme Vernier-Thiémard.- Non, du côté fermé.

M. le Maire.- Elle n'est pas sortie par l'entrée principale ?

Mme Vernier-Thiémard.- Non. Pour celles qui habitent dans les logements...

M. le Maire.- Oui, je vois. C'est une sortie de secours.

M. Grenier.- Il y a des escaliers.

M. le Maire.- Je n'y suis jamais allé, c'est un endroit que je ne connais pas. Je regarderai.

Mme Vernier-Thiémard.- En fin de compte, c'est assez raide pour ces personnes. Pas pour nous, évidemment, mais pour elles, oui.

M. le Maire.- Bref, je regarderai cela. Je ne peux pas vous répondre, mais je vois que vous vous parlez.

M. Cuevas.- Il y a une autre question concernant les boîtes à livres. À quel moment seront-elles remises en service ?

Mme Martin.- Les boîtes à livres sont en cours de décoration.

M. Dussouillez.- De customisation.

M. le Maire.- Avez-vous d'autres questions ? (*Néant*)

Merci de votre présence. La séance est levée.

Aucune autre question n'étant soulevée, la séance est close à 22 heures 35.

Le Secrétaire de Séance


Pascal GRENIER

Le Maire


Guy SAILLARD